

# BO | Bulletin officiel PE | de Pôle emploi

N°50 du 14 juin 2018

## Sommaire chronologique

### Décision DG n° 2018-65 du 4 juin 2018

Délégation de signature au sein de la direction générale aux directeurs autres que les directeurs généraux adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement, à certains de leurs collaborateurs ----- 3

### Décision DG n° 2018-66 du 4 juin 2018

Délégation de signature au sein de la direction générale de Pôle emploi en matière de dépense et de recette ----- 11

### Décision DG n° 2018-67 du 7 juin 2018

Désignation des agents de Pôle emploi habilités à échanger les renseignements et documents visés à l'article L. 114-16-1 du code de la sécurité sociale----- 16

### Décision PdL n° 2018-08 DS DR du 12 juin 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire au sein de la direction régionale ----- 21

### Décision PdL n° 2018-09 DS Dépense du 12 juin 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense ----- 30

### Décision PdL n° 2018-10 DS Agences du 12 juin 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire au sein des agences ----- 32

### Décision PdL n° 2018-11 DS IPR du 12 juin 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n°12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage et cotisations Ags irrécouvrables----- 51

### Décision HdF n° 2018-44 DS DR du 13 juin 2018

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France au sein de la direction régionale ----- 61

[suite du sommaire page suivante](#)

**Décision HdF n° 2018-45 DS PTF du 13 juin 2018**

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France au sein des plateformes régionales de services et des activités centralisées ----- 78

Décision DG n° 2018-65 du 4 juin 2018

## **Délégation de signature au sein de la direction générale aux directeurs autres que les directeurs généraux adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement, à certains de leurs collaborateurs**

Le directeur général de Pôle emploi,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13 et R. 5312-19,

Vu, ensemble, l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2014-23 du 21 mai 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2014-32 du 16 juillet 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances détenues par Pôle emploi sur un agent ou un tiers autre qu'un usager sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2017-24 du 18 octobre 2017 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2014-152 du 12 septembre 2014 portant délégation de pouvoir du directeur général de Pôle emploi au directeur de l'établissement siège de la direction générale,

Vu la décision n° 2017-117 du 31 décembre 2017 actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Décide :

### **Section 1 - Dispositions générales**

#### **Article 1 - Actes, correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de mission**

Sous l'autorité du directeur général adjoint ou directeur auquel ils sont rattachés, délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 3 de la présente décision, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les actes et correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des conventions de toute nature ainsi que des notes et instructions à destination des services extérieurs et du réseau de Pôle emploi,
- en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la France métropolitaine.

#### **Article 2 - Achat de fournitures et services**

Sous l'autorité du directeur général adjoint ou directeur auquel elles sont rattachées, délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 3 de la présente décision, à l'effet de signer, au nom du

directeur général de Pôle emploi, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 € HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 103 000 € HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 € HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

### Article 3 - Délégués permanents

**§ 1** - Bénéficient des délégations mentionnées aux articles 1 et 2 de la présente décision, sous une forme permanente :

au sein de la direction offre de services :

- monsieur Michel Cottura, adjoint à la directrice générale adjointe, en charge du pilotage des programmes et de la maîtrise d'ouvrage, directeur de la MOA opérationnelle,
- madame Annie Gauvin, adjointe à la directrice générale adjointe, directrice des affaires et relations internationales,
- madame Firmine Duro, directrice des partenariats et de la territorialisation,
- madame Elisabeth Gueguen, directrice de la réglementation et de l'indemnisation,
- madame Karine Meininger, directrice des services aux demandeurs d'emploi,
- madame Audrey Pérocheau, directrice du développement des compétences dans les territoires,
- madame Catherine Poux, directrice des services aux entreprises,
- monsieur Richard Ruot, directeur du pilotage des programmes et appui.

au sein de la direction réseau :

- monsieur Stéphane Ducatez, adjoint au directeur général adjoint, en charge du pilotage, des statistiques et de la qualité,
- monsieur Jacques-Alex Dorliat, directeur du pilotage, de la performance et de l'organisation du travail,
- monsieur Cyril Nouveau, directeur des statistiques, des études et de l'évaluation,
- madame Frédérique Quesnel, directrice des déploiements.

au sein de la direction administration, finances et gestion :

- monsieur Bruno Acloque, directeur de la transformation de la fonction AFG,
- monsieur Franck Boyer, directeur comptable,
- monsieur Guillaume Chambefort, directeur de la trésorerie et du financement,
- monsieur Alexandre Pace, directeur de l'immobilier et des contrats nationaux,
- monsieur Philippe Gueudar-Delahaye, directeur du siège,
- monsieur Sébastien Guillamot, directeur du contrôle de gestion,
- monsieur Philippe Maraval, directeur des achats et marchés.

au sein de la direction des ressources humaines et des relations sociales :

- madame Dominique Blondel, adjointe au directeur général adjoint, en charge des relations sociales et de la qualité de vie au travail,
- monsieur Thierry Bouillon, adjoint au directeur général adjoint, en charge du développement des talents et des compétences,
- madame Anne-Sophie Attia, directrice du développement des talents et des compétences - management,
- madame Caroline Comte, directrice de l'université Pôle emploi à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018,
- madame Josepha Costa, directrice gestion administrative, rémunération et avantages sociaux
- madame Florence Dumontier, directrice du programme e-Université,

- monsieur Aurélien Fenard, directeur de la transformation digitale et données RH,
- monsieur Fabrice Marie-Rose, directeur du développement des talents et des compétences - relation de service à compter du 1er juillet 2018,
- madame Marie-José Texier, directrice du développement des talents et des compétences - fonction support,
- monsieur Jean-Marc Vermorel, directeur du nouveau pari de la confiance,
- madame Véronique Chapelain, chef du département développement des talents et des compétences - cadres dirigeants.

au sein de la direction maîtrise des risques :

- monsieur Patrick Morat, adjoint au directeur général adjoint, directeur de l'inspection générale et de l'audit interne,
- madame Sindia-Hélène Mérienne Ajimi, directrice du management des risques et de la sécurité,
- madame Catherine Peltier, directrice des affaires juridiques,
- monsieur Jean-Louis Tauzin, directeur de la prévention des fraudes et du contrôle interne.

au sein des directions directement rattachées au directeur général :

- au sein de la direction de la communication, madame Céline Lebossé, adjointe à la directrice,
- au sein de la direction de la stratégie et des affaires institutionnelles, madame Hélène Moutel, adjointe au directeur, monsieur Grégory Bogacki, directeur de l'innovation, de la responsabilité sociétale des organisations et du Lab et madame Odile Marchal, chef de cabinet,
- monsieur Jean-Louis Walter, médiateur.

**§ 2** - Bénéficie de la délégation mentionnée à l'article 1 de la présente décision, sous une forme permanente :

- madame Elsa Raymond, déléguée à la protection des données.

#### **Article 4 - Délégataires temporaires**

**§ 1** - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 3 de la présente décision, bénéficient, chacun en ce qui le concerne, de la délégation mentionnée aux articles 1 et 2 de la présente décision, sous une forme temporaire, les personnes ci-après nommément désignées :

au sein de la direction offre de services :

- au sein de la direction des affaires et relations internationales, monsieur Patrick Boykin, directeur adjoint et monsieur Philippe L'esprit, adjoint à la directrice,
- au sein de la direction expérience utilisateurs et digital, madame Dominique Delaite, directrice adjointe, en charge du domaine expérience collaborateurs, madame Myriam Huin, adjointe au directeur, en charge du domaine expérience actifs et entreprises et madame Carole Leclerc, adjointe au directeur, en charge du domaine data, innovation digitale,
- au sein de la direction MOA, madame Rosen Nicolas Berthou, adjointe au directeur,
- au sein de la direction des partenariats et de la territorialisation, madame Nicole Brejou, adjointe à la directrice, en charge du pôle ressources, pilotage et dossiers spécifiques
- au sein de la direction des services aux entreprises, madame Aude Busson, adjointe à la directrice,
- au sein de la direction des services aux demandeurs d'emploi, monsieur François Persehaie, adjoint à la directrice,
- au sein de la direction de la réglementation et de l'indemnisation, monsieur Benjamin Repetti, adjoint à la directrice.

au sein de la direction réseau :

- au sein de la direction des déploiements, monsieur Philippe Audibert, adjoint à la directrice
- au sein de la direction des statistiques, des études et de l'évaluation, monsieur François Aventur et monsieur Emmanuel Chion, adjoints au directeur,
- au sein de la direction du pilotage, de la performance et de l'organisation du travail, madame Anne-Sophie Milgram, adjointe au directeur, directrice du programme réseau 2020.

au sein de la direction administration, finances et gestion :

- au sein de la direction de l'immobilier et des contrats nationaux, monsieur Christophe Fernandes, adjoint au directeur,
- au sein de la direction du contrôle de gestion, madame Michelle Le Louarn, chef du département pilotage FSE, monsieur Joseph Veissid, chef du département pilotage analytique et monsieur Grégory Chagnon, chef du département pilotage budgétaire,
- au sein de la direction comptable, monsieur François Plattard, adjoint au directeur comptable, monsieur Hugues Bièrent, chef du département comptabilité nationale, et monsieur Sylvain Chappe, chef du département animation réseau doctrine,
- au sein de la direction des achats et marchés, monsieur Pascal-Pierre Ponson-Sacquard, adjoint au directeur, chef du département achats fonctionnement, monsieur Marc Rousseau, chef du département achats intervention et madame Isabelle Bennet, chef du département pilotage,
- au sein de la direction de la trésorerie et du financement, madame Virginie Guillot, adjointe au directeur, madame Khadija Rhmari, chef du département gestion de la trésorerie, et madame Souria Daho-Achour, chef du département conventions financières,
- au sein de la direction du siège, madame Nathalie Rublon, adjointe au directeur et directrice des ressources humaines, monsieur Jérémy Saillier, adjoint à la directrice des ressources humaines, monsieur Antoine Bouyssou, chef du département pilotage du budget, madame Laurence Eccheli, chef du département environnement de travail et sécurité,
- au sein de la direction de la transformation de la fonction AFG, madame Dorothée Vincens, chef du département MOA SI finance.

au sein de la direction maîtrise des risques :

- au sein de la direction du management des risques et de la sécurité, madame Marion Badenes, adjointe à la directrice jusqu'au 18 juin 2018,
- au sein de la direction de la prévention des fraudes et du contrôle interne, madame Sophie Diatloff, adjointe au directeur, chargée de la prévention des fraudes, et monsieur Nicolas Meignan, adjoint au directeur, chargé du contrôle interne,
- au sein de la direction des affaires juridiques, madame Sophie Laborie, adjointe à la directrice, chef du département contrats publics, madame Catherine Aubel, chef du département gestion de l'information et monsieur Philippe Fryd, chef du département affaires générales et digital.
- au sein de la direction de l'inspection générale et de l'audit interne, madame Sylvie Oudard, adjointe au directeur.

**§ 2** - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 3 de la présente décision, bénéficient, chacun en ce qui le concerne, de la délégation mentionnée à l'article 1 de la présente décision, sous une forme temporaire, les personnes ci-après nommément désignées :

au sein de la direction ressources humaines et des relations sociales :

- au sein de la direction des relations sociales et de la qualité de vie au travail, madame Soazig Sarazain, adjointe à l'adjoint au directeur général adjoint, en charge des relations sociales et juridiques,
- au sein de la direction de la transformation digitale et données RH, madame Virginie Augereau, adjointe au directeur, chef du département transformation digitale RH, madame Gabrielle Sarrazin, adjointe au directeur en charge du projet SIRHUS et madame Murielle Vignon, chef du département études et pilotage des données sociales,
- au sein de la direction du développement des talents et des compétences - management, madame Claire Brzustowski, adjointe à la directrice, chef du département conseil RH et monsieur François Matthey, chef du département conseil carrière,
- au sein de la direction du développement des talents et des compétences - relation de service, madame Priscillia Grandmaire, adjointe au directeur, chef du département conseil RH,
- au sein de la direction de l'université Pôle emploi, madame Corinne Tévar, adjointe au directeur,
- au sein de la direction gestion administrative, rémunération et avantages sociaux, monsieur François Andrieux, chef du département avantages sociaux et monsieur Eric Chevallier, chef du département gestion et rémunération,

- au sein du cabinet du directeur général adjoint - facilitation et animation RH, madame Isabelle Bouraima, chef de cabinet, et madame Laurence Luguët, chef du département appui au pilotage,
- au sein de la direction des relations sociales et de la qualité de vie au travail, monsieur Hervé Coudurier, chef du département qualité de vie au travail,
- au sein de la direction du développement des talents et des compétences, madame Nadine Stevens, chef du département processus et référentiels RH.

au sein de la direction administration, finances et gestion :

- au sein de la direction du siège, madame Brigitte Pommier, adjointe au chef de département environnement de travail et sécurité, madame Marina Alvarez, chef du service ADP/Paie, madame Sandrine Maton, chef du service développement RH et madame Sophie Sanvicente, chef du service formation.

## Section 2 - Dispositions particulières

### Article 5 - Prestations complémentaires aux conventions de services - Commandes de chéquiers

Sous l'autorité de la directrice générale adjointe administration, finances et gestion, délégation permanente est également donnée à :

- monsieur Guillaume Chambefort, directeur de la trésorerie et du financement, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi, les actes relatifs aux prestations complémentaires aux conventions de services conclues avec les banques et autres établissements financiers dans les conditions et limites fixées à l'article 2 de la présente décision,
- monsieur Guillaume Chambefort, directeur de la trésorerie et du financement, et à monsieur Franck Boyer, directeur comptable, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi, les commandes de chéquiers.

### Article 6 - Travaux

Sous l'autorité de la directrice générale adjointe administration, finances et gestion, délégation permanente est également donnée à monsieur Alexandre Pace, directeur de l'immobilier et des contrats nationaux, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi, dans la limite de ses attributions, en matière de travaux et concernant les biens immobiliers utilisés par la direction générale autres que ceux utilisés par la direction systèmes d'information:

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 € HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 103 000 € HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 € HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

### Article 7 - Direction des affaires juridiques

Sous l'autorité du directeur général adjoint maîtrise des risques, délégation permanente est également donnée à madame Catherine Peltier, directrice des affaires juridiques, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi et dans la limite de ses attributions :

- tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, y compris le Conseil d'Etat et la Cour de cassation, se

rapportant à des délibérations du conseil d'administration, à des décisions du directeur général de Pôle emploi ou à des faits ou actes intéressant la direction générale de Pôle emploi, en ce compris la direction du siège et la direction des systèmes d'information, ainsi que dans tous les litiges visés aux points b-1 à b-4 de la délibération n° 2012-21 du 22 mars 2012 ou concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ou mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi, à l'exception des litiges visés aux articles 7, 2°, et 8 de la décision du directeur général portant délégation de signature aux directeurs généraux adjoints et aux articles 8, 9, 10 et 11 de la présente décision

- les documents et actes nécessaires aux démarches auprès d'organismes tiers visant à la protection des éléments de propriété intellectuelle de Pôle emploi.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Catherine Peltier, madame Sophie Laborie, adjointe à la directrice, chef du département contrats publics et monsieur Philippe Fryd, chef du département affaires générales et digital bénéficiaire, sous une forme temporaire, de la délégation mentionnée au présent article.

#### **Article 8 - Direction de la réglementation et de l'indemnisation**

Sous l'autorité de la directrice générale adjointe offre de services, délégation permanente est également donnée à madame Elisabeth Gueguen, directrice de la réglementation et de l'indemnisation, à l'effet de signer au nom du directeur général de Pôle emploi, en matière de recours, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente, y compris constituer avocat, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant les juridictions répressives, y compris la Cour de cassation, mettant en cause des faits ou actes intéressant la direction générale de Pôle emploi prétendument constitutifs de discrimination dans les domaines relevant de ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Elisabeth Gueguen, monsieur Benjamin Repetti, adjoint à la directrice de la réglementation et de l'indemnisation, bénéficie, sous une forme temporaire, de la délégation mentionnée au présent article.

#### **Article 9 - Direction de la prévention des fraudes et du contrôle interne**

Sous l'autorité du directeur général adjoint maîtrise des risques, délégation permanente est également donnée à monsieur Jean-Louis Tausin, directeur de la prévention des fraudes et du contrôle interne, à l'effet de signer au nom du directeur général de Pôle emploi, en matière de recours et dans la limite de ses attributions, tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, y compris le Conseil d'Etat et la Cour de cassation, se rapportant à une fraude aux allocations, aides ou autres prestations, contributions ou cotisations lorsque la fraude a été commise à l'encontre de plus d'une direction régionale ou établissement de Pôle emploi.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Jean-Louis Tausin, madame Sophie Diatloff, adjointe au directeur, bénéficie sous une forme temporaire, de la délégation mentionnée au présent article.

#### **Article 10 - Direction du siège**

Délégation permanente est également donnée à monsieur Philippe Gueudar-Delahaye, directeur de l'établissement siège, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi :

- l'ensemble des décisions et autres actes afférents à la gestion, en matière de ressources humaines de l'établissement siège, des cadres supérieurs visés à l'article 4, § 2, de la convention collective nationale de Pôle emploi, et des agents soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, de niveaux VA et VB, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public et les décisions leur octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception des décisions et actes afférents à leur recrutement, des décisions de nomination, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme ainsi que des décisions visées à l'article 9 de la décision portant délégation de signature du directeur général aux directeurs généraux adjoints

- dans les conditions et limites fixées par la délibération n° 2014-32 du 16 juillet 2014, les décisions par lesquelles il est statué sur les demandes de délais de paiement, les demandes de remise dans la limite d'un montant strictement inférieur à 50 000 € et les demandes d'admission en non-valeur de créances détenues sur des agents ou anciens agents de l'établissement siège autres que des cadres dirigeants ou cadres supérieurs visés aux articles 1<sup>er</sup>, 1.2 et 4, §2 de la convention collective nationale de Pôle emploi ou agents soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, de niveau VA ou VB
- les transactions ayant pour objet de prévenir un contentieux ou de mettre un terme à un contentieux entre Pôle emploi et un agent ou ancien agent de l'établissement siège autre qu'un cadre dirigeant ou cadre supérieur visé aux articles 1<sup>er</sup>, 1.2 et 4, §2 de la convention collective nationale de Pôle emploi ou un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveau VA ou VB, lorsqu'elles prévoient le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 50 000 €.

#### **Article 11 - Direction des relations sociales et de la qualité de vie au travail**

Sous l'autorité du directeur général adjoint ressources humaines et relations sociales, délégation permanente est également donnée à madame Dominique Blondel, adjointe au directeur général adjoint en charge des relations sociales et de la qualité de vie au travail, à l'effet de signer au nom du directeur général de Pôle emploi, en matière de recours et contentieux et dans la limite de ses attributions, toute requête, tout mémoire et tout acte nécessaire, y compris pour constituer avocat ou avoué, dans tout litige devant toute juridiction, y compris le Conseil d'Etat et de la Cour de cassation tant en demande qu'en défense :

- relatif à la convention collective nationale, aux accords qui y sont annexés, à leurs avenants et aux accords collectifs nationaux de travail ;
- relatif aux décrets, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;
- entre Pôle emploi et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1<sup>er</sup>, 1.2 ou 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi ou un agent soumis aux dispositions du décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003, de niveau VA ou VB.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Dominique Blondel, bénéficie, sous une forme temporaire, de la délégation mentionnée au présent article, madame Soazig Sarazain, adjointe à l'adjointe au directeur général adjoint, en charge des relations sociales et juridiques.

#### **Article 12 - Direction gestion administrative, rémunération et avantages sociaux et département avantages sociaux**

Sous l'autorité du directeur général adjoint ressources humaines et des relations sociales, délégation permanente est également donnée à madame Josepha Costa, directrice gestion administrative, rémunération et avantages sociaux, et à monsieur François Andrieux, chef du département avantages sociaux, à l'effet de signer au nom du directeur général de Pôle emploi, les actes relatifs à la gestion des accidents du travail du personnel de droit public de Pôle emploi, de l'indemnisation de la perte d'emploi des agents de droit public, de l'indemnisation de la perte d'emploi des salariés sous contrat aidé dont la date de fin de contrat est antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2010, des régimes complémentaires de retraite, des régimes de prévoyance et d'assurance de frais de soin de santé ainsi que des actes relatifs aux secours exceptionnels.

#### **Article 13 - Direction de l'immobilier et des contrats nationaux**

Sous l'autorité de la directrice générale adjointe administration, finances, gestion, délégation permanente est également donnée à monsieur Alexandre Pace, directeur de l'immobilier et des contrats nationaux, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi et dans la limite de ses attributions, tout acte nécessaire aux dépôts de plainte consécutifs à des atteintes aux biens mobiliers et immobiliers de Pôle emploi.

**Article 14 - Cabinet du directeur général**

Délégation permanente est donnée à madame Isabelle Daros, chef de cabinet du directeur général, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi, le bon à payer des notes de frais du chauffeur du directeur général.

**Article 15 - Publication et abrogation**

La présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi, abroge la décision n° 2018-44 du directeur général de Pôle emploi du 17 avril 2018.

Fait à Paris, le 4 juin 2018.

Jean Bassères,  
directeur général

Décision DG n° 2018-66 du 4 juin 2018

## **Délégation de signature au sein de la direction générale de Pôle emploi en matière de dépense et de recette**

Le directeur général de Pôle emploi,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-6, L. 5312-8 et R. 5312-19,

Vu la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la signature des opérations de dépense,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2016-126 du 16 décembre 2016 fixant le cadre des délégations de signature au sein de Pôle emploi en matière d'opérations de dépense et de recette,

Décide :

### **Article 1 - Règlement des opérations de dépense hors autorisations de prélèvements et opérations de recette**

**§ 1** - Délégation permanente est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi et dans les conditions prévues par la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 susvisée, les virements au bénéfice de l'Unédic, les virements internes à Pôle emploi, les opérations de règlement de toute autre dépense autres que les autorisations de prélèvements sur le compte bancaire de la direction générale, et les opérations de recette, y compris l'endos des chèques.

**§ 2** - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Jérôme Rivoisy, directeur général adjoint maîtrise des risques,
- madame Misoo Yoon, directrice générale adjointe offre de services,
- monsieur Michael Ohier, directeur général adjoint réseau,
- monsieur Laurent Stricher, directeur général adjoint systèmes d'information,
- madame Carine Rouillard, directrice générale adjointe administration, finances et gestion,
- monsieur Jean-Yves Cribier, directeur général adjoint ressources humaines et relations sociales,
- madame Pascale Barillot, directrice de la communication,
- monsieur Paul Bazin de Jessey, directeur de la stratégie et des affaires institutionnelles.

au sein de la direction administration, finances et gestion :

- monsieur Bruno Acloque, directeur de la transformation de la fonction AFG,
- monsieur Franck Boyer, directeur comptable,
- monsieur Guillaume Chambefort, directeur de la trésorerie et du financement,
- monsieur Alexandre Pace, directeur de l'immobilier et des contrats nationaux,
- monsieur Philippe Gueudar-Delahaye, directeur du siège,
- monsieur Sébastien Guillamot, directeur du contrôle de gestion,
- monsieur Philippe Maraval, directeur des achats et marchés,
- madame Virginie Guillot, adjointe au directeur de la trésorerie et du financement,
- monsieur François Plattard, adjoint au directeur comptable,
- madame Lydia Aid, chargée de mission.

au sein de la direction maîtrise des risques :

- monsieur Jean-Louis Tausin, directeur de la prévention des fraudes et du contrôle interne,
- madame Catherine Peltier, directrice des affaires juridiques.

### **Article 2 - Autorisations de prélèvements sur le compte bancaire de la direction générale**

**§ 1** - Délégation permanente est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi et dans les conditions prévues par la

délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 susvisée, les autorisations de prélèvements sur le compte bancaire de la direction générale.

**§ 2** - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- madame Carine Rouillard, directrice générale adjointe administration, finances et gestion,
- monsieur Franck Boyer, directeur comptable,
- monsieur Guillaume Chambeftort, directeur de la trésorerie et du financement.

### Article 3 - Bon à payer d'une opération de dépense

**§ 1** - Délégation permanente est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi et dans les conditions prévues par la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 susvisée, le bon à payer des opérations de dépense.

**§ 2** - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- les personnes visées au § 2 de l'article 1 de la présente décision

au sein de la direction offre de services :

- monsieur Michel Cottura, adjoint à la directrice générale adjointe offre de services, en charge du pilotage des programmes et de la MOA, directeur de la MOA,
- au sein de la direction affaires et relations internationales, madame Annie Gauvin, adjointe à la directrice générale adjointe offre de services, directrice des affaires et relations internationales, monsieur Patrick Boykin, directeur adjoint et monsieur Philippe L'esprit, adjoint à la directrice,
- au sein de la direction expérience utilisateurs et du digital, madame Carole Leclerc, adjointe au directeur, madame Dominique Delaite, directrice adjointe, et madame Myriam Huin, adjointe à la directrice,
- au sein de la direction des partenariats et de la territorialisation, madame Firmine Duro, directrice des partenariats et de la territorialisation et madame Nicole Brejou, adjointe à la directrice, en charge du pôle ressources, pilotage et dossiers spécifiques,
- madame Elisabeth Gueguen, directrice de la réglementation et de l'indemnisation,
- madame Karine Meininger, directrice des services aux demandeurs d'emploi,
- madame Audrey Pérocheau, directrice du développement des compétences dans les territoires,
- madame Catherine Poux, directrice des services aux entreprises,
- monsieur Richard Ruot, directeur du pilotage des programmes et appui.

au sein de la direction réseau :

- monsieur Stéphane Ducatez, adjoint au directeur général adjoint au réseau, en charge du pilotage, des statistiques et de la qualité,
- monsieur Jacques-Alex Dorliat, directeur du pilotage, de la performance et de l'organisation du travail,
- au sein de la direction des statistiques, des études et de l'évaluation, monsieur Cyril Nouveau, directeur des statistiques, des études et de l'évaluation, et messieurs François Aventur et Emmanuel Chion, adjoints au directeur,
- madame Frédérique Quesnel, directrice des déploiements.

au sein de la direction administration, finances et gestion :

- monsieur Pascal-Pierre Ponson Sacquard, adjoint au directeur des achats et marchés,
- au sein de la direction du siège, madame Nathalie Rublon, adjointe au directeur du siège et directrice des ressources humaines et monsieur Jérémy Saillier, adjoint à la directrice des ressources humaines, monsieur Antoine Bouyssou, chef du département pilotage du budget, madame Laurence Eccheli, chef du département environnement de travail et sécurité, madame Brigitte Pommier, adjointe au chef de département environnement de travail et sécurité, madame Marina Alvarez, chef du service ADP/Paie, madame Sandrine Maton, chef du service développement RH et madame Sophie Sanvicente, chef du service formation,
- madame Dorothée Vincens, chef du département MOA SI Finance et monsieur Christophe Colombel, adjoint au chef de département.

au sein de la direction des ressources humaines et des relations sociales :

- madame Dominique Blondel, adjointe au directeur général adjoint, en charge des relations sociales et de la qualité de vie au travail,
- monsieur Thierry Bouillon, adjoint au directeur général adjoint, en charge du développement des talents et des compétences,
- madame Anne-Sophie Attia, directrice du développement des talents et des compétences - management,
- madame Caroline Comte, directrice de l'université Pôle emploi à compter du 1er juillet 2018,
- madame Josepha Costa, directrice gestion administrative, rémunération et avantages sociaux,
- madame Florence Dumontier, directrice du programme e-Université,
- monsieur Aurélien Fenard, directeur de la transformation digitale et données RH,
- monsieur Fabrice Marie-Rose, directeur du développement des talents et des compétences - relation de service à compter du 1er juillet 2018,
- madame Marie-José Texier, directrice du développement des talents et des compétences - fonction support,
- monsieur Jean-Marc Vermorel, directeur du nouveau pari de la confiance,
- madame Corinne Tévar, adjointe à la directrice de l'université de Pôle emploi,
- madame Véronique Chapelain, chef du département développement des talents et des compétences - cadres dirigeants,
- monsieur François Andrieux, chef du département avantages sociaux,
- monsieur Eric Chevallier, chef du département gestion et rémunération,
- monsieur Benjamin Chargé, adjoint au chef du département gestion et rémunération,
- madame Clara David, directrice de l'université du management,
- madame Isabel Ibanez, directrice du campus Francilien,
- madame Fabienne Guitard-Gueydan, directrice du campus Nord-Est,
- madame Marie-Thérèse Lucion, directrice adjointe du campus Nord-Est, responsable du site de Metz,
- monsieur Denys Bricout, directeur du campus Antilles-Guyane,
- monsieur Philippe Ponamale, directeur du campus Océan Indien,
- monsieur Alain Verniol, directeur du campus Sud-Est, responsable du site de Lyon,
- monsieur Frédéric Tacchino, directeur adjoint du campus Sud-Est, responsable du site d'Avignon,
- monsieur Bernard Theret, directeur du campus Ouest,
- madame Véronique Martin, directrice adjointe du campus Ouest, responsable du site du Mans.

au sein de la direction maîtrise des risques :

- monsieur Patrick Morat, adjoint au directeur général adjoint maîtrise des risques, directeur de l'inspection générale et de l'audit interne,
- madame Sindia-Hélène Mérienne-Ajimi, directrice du management des risques et de la sécurité.

au sein de la direction systèmes d'information :

- directeurs :
  - o madame Marion Biais, directrice de la performance sociale,
  - o madame Véronique Bolzoni, directrice en charge de la direction pilotage et conduite de la transformation de la direction production de l'ingénierie et de la relation de services,
  - o monsieur Michel Brouant, adjoint au directeur général adjoint des systèmes d'information, directeur en charge de la direction architecture, sécurité, innovation et achats,
  - o monsieur Frédéric Brutin, directeur en charge de la direction sites et pôles de compétences,
  - o monsieur Hubert Déchelette, directeur en charge de la direction référentiels, outils et support au développement,

- monsieur Franck Denié, adjoint au directeur général adjoint des systèmes d'information, directeur en charge de la direction de la production de l'ingénierie et de la relation de services,
- monsieur Philippe Dialinas, directeur en charge de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences,
- monsieur Didier Di Marco, directeur de la direction fonctions d'appui et directeur ad interim de la direction fonctions d'appui, pilotage, support à l'organisation,
- monsieur Bénédicte Douillet, directeur en charge de la direction projets et ingénierie technique,
- monsieur Fadi El Rostom, adjoint au directeur général adjoint des systèmes d'information, directeur de la direction offre de service,
- monsieur Jean-François Goueffon, directeur en charge de la direction services et déploiement de proximité,
- madame Gaelle Homps, directrice en charge de la direction inscription, indemnisation, accompagnement,
- monsieur Gilles Lavigne, directeur opérations et services,
- madame Christine Le Gac Eymard, directrice en charge de la direction pilotage et support à l'organisation,
- monsieur Stéphane Rideau, directeur de la direction entreprise, recrutement.
- adjoints au directeur :
  - monsieur Didier Bacanelli, adjoint au directeur de la direction référentiels, outils et support au développement au sein de la direction offre de service,
  - monsieur Jacques Bellegarde, architecture et sécurité SI, adjoint au directeur de la direction architecture, sécurité, innovation et achats,
  - madame Brigitte Boutes-Longueville, coordination et MOA règlementaire, adjoint au directeur de la direction offre de service,
  - monsieur Christian Bréus, missions et conduite de la transformation de la DSPC, adjoint au directeur de la direction des sites et des pôles de compétences au sein de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences,
  - madame Anne Carrière, intégration et DEVOPS, adjoint au directeur de la direction opérations et services au sein de la direction production de l'ingénierie et de la relation de services,
  - monsieur Gilles Collet, achats, adjoint au directeur de la direction architecture, sécurité, innovation et achats,
  - madame Caroline Comte, déploiement et valorisation des produits SI, adjoint au directeur de la direction services et déploiement de proximité au sein de la direction de la production de l'ingénierie et de la relation de services,
  - madame Corinne Druésne, adjoint au directeur de la direction fonction d'appui au sein de la direction fonction d'appui, pilotage et support à l'organisation,
  - monsieur Laurent Gibelli, ingénieries techniques, adjoint au directeur de la direction projets et ingénierie technique de la direction production de l'ingénierie et de la relation de services,
  - monsieur Philippe Huchet, services, expertise technique et accessibilité, adjoint au directeur de la direction services et déploiement de proximité au sein de la direction de la production de l'ingénierie et de la relation de services,
  - madame Cécile Huet, innovation et responsabilité sociétale, adjoint au directeur de la direction architecture, sécurité, innovation et achats,
  - monsieur Jean-Michel Kohl, adjoint au directeur de la direction référentiels, outils et support au développement au sein de la direction offre de service,
  - monsieur Philippe Latapie, décisionnel et data lake, adjoint au directeur de la direction pilotage et support à l'organisation au sein de la direction fonctions d'appui, pilotage, support à l'organisation,
  - monsieur Michel Levaslot, développement des compétences et des métiers, adjoint au directeur de la direction performance sociale,
  - monsieur Laurent Mathis, adjoint au directeur de la direction inscription, indemnisation, accompagnement au sein de la direction offre de service,
  - monsieur Jean-Pierre Oudin, adjoint au directeur de la direction entreprise - recrutement au sein de la direction offre de service,

- madame Laurence Roch, performance opérationnelle et gouvernance, adjoint au directeur de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences,
- monsieur Yves Ruellant, outils agence et support à l'organisation, adjoint au directeur de la direction pilotage et support à l'organisation au sein de la direction fonctions d'appui, pilotage, support à l'organisation,
- monsieur Christophe Samson, adjoint au directeur de la direction inscription, indemnisation, accompagnement au sein de la direction offre de services,
- monsieur Laurent Vrignaud, plan infrastructure, adjoint au directeur de la direction projets et ingénierie technique au sein de la direction production de l'ingénierie et de la relation de services.
- responsables de département :
  - monsieur Joël Cotreau, responsable du département pilotage de la direction offre de service,
  - monsieur Gérard Larguier, responsable du département pilotage au sein de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences,
  - monsieur Alain Paci, responsable du département pilotage de la direction fonctions d'appui, pilotage, support à l'organisation,
  - monsieur Christian Ratajczak, responsable du département pilotage de la performance et des marchés de la direction pilotage et conduite de la transformation,
  - monsieur Alain Saint-Amand, responsable du département pilotage de la direction architecture, sécurité, innovation et achats.

au sein des directions directement rattachées au directeur général :

- au sein de la direction de la communication, madame Céline Lebossé, adjointe à la directrice de la communication,
- au sein de la direction de la stratégie et des affaires institutionnelles, madame Hélène Moutel, adjointe au directeur, monsieur Grégory Bogacki, directeur de l'innovation, de la responsabilité sociétale des organisations et du Lab et madame Odile Marchal, chef de cabinet,
- monsieur Jean-Louis Walter, médiateur.

#### **Article 4 - Publication et abrogation**

La présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi abroge la décision n° 2018-45 du directeur général de Pôle emploi du 17 avril 2018.

Fait à Paris, le 4 juin 2018.

Jean Bassères,  
directeur général

Décision DG n° 2018-67 du 7 juin 2018

## Désignation des agents de Pôle emploi habilités à échanger les renseignements et documents visés à l'article L. 114-16-1 du code de la sécurité sociale

Le directeur général de Pôle emploi,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-6 et L. 5312-10,

Vu les articles L. 114-16-1, L. 114-16-2 et L. 114-16-3 du code de la sécurité sociale résultant de l'article 104 de la loi n°2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure,

Décide :

### Article 1

Sont habilités à fournir et à recevoir les renseignements et/ou documents utiles à l'accomplissement des missions de recherche et de constatation des fraudes en matière sociale énumérées à l'article L.114-6-2 du code de la sécurité sociale et au recouvrement des cotisations et contributions dues et des prestations sociales indûment versées en raison de ces fraudes, les agents de Pôle emploi ci-après désignés :

au sein de la direction générale :

- monsieur Jean-Louis Tauzin, directeur de la prévention des fraudes et du contrôle interne,
- madame Sophie Diatloff, adjointe au directeur de la prévention des fraudes et du contrôle interne, chargée de la prévention de la fraude,
- madame Marielle Cabrera, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Jérôme Dautriat, chargé de mission au sein de la même direction,
- monsieur Chakib El Moutawakil, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Pierre Grelon, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Philippe Guillaume, chargé de mission au sein de la même direction,
- madame Sarra Jaoua, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Pascale Mertz, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Laurent Renault, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Catherine Sarochus, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Brigitte Varailhon, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,

au sein de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes :

- madame Marie-Christine Dubroca-Cortesi, directrice maîtrise des risques,
- monsieur Stéphane Loffredo, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
- madame Mireille Laboureau, responsable adjointe au sein de la direction maîtrise des risques,
- monsieur Cyril Bonnet, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Vincent Boulard, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Myriam Boussard, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Thierry Cat, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Jérôme Coster, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Stéphane Coulomb, chargé de mission au sein de la même direction,
- madame Sandrine Dagnaud-Genard, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Valérie Dignoire, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Sylvie Dubosclard, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Lionel Kaluza, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Gilles Gallo, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Olivier Prudhomme, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Muriel Salomon Gagnaire, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,

- madame Christelle Sartre, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Régine Vial, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Delphine Villanova, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,

au sein de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté :

- madame Frédérique Meunier, directrice maîtrise des risques
- monsieur Eric Montaron, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Jean-Louis Moulin, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Sylvie Reveillon, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Valérie Taina, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Bruno Vandrisse, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,

au sein de Pôle emploi Bretagne :

- monsieur Pascal Connan, directeur maîtrise des risques,
- monsieur Stéphane Denoual, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
- madame Nolwenn Bihouise, contrôleur prévention des fraudes,
- monsieur Olivier Blin, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Valérie Leroy, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Hélène Touquerant, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,

au sein de Pôle emploi Centre-Val de Loire :

- monsieur Paul Ferrandez, directeur maîtrise des risques,
- madame Pascale Reineau, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
- madame Valérie Koether, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
- madame Catherine Puech, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Nathalie Pineau, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Angélique Pierdos, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Maria Angelina Marinho, contrôleur au sein de la même direction,

au sein de Pôle emploi Corse :

- monsieur Sylvain Rugraff, directeur de la stratégie et de la maîtrise des risques,
- madame Hélène Diperi, responsable et auditrice prévention des fraudes au sein de la direction maîtrise des risques,

au sein de Pôle emploi Grand-Est :

- madame Nathalie Patureau, directrice maîtrise des risques,
- madame Valérie Kurtz, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
- monsieur Pascal Fuchs, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Patrick Gergaud, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Sophie Girod-Cousin, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Virginie Jorelle, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Joanne Le Naour, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Christophe Robinet, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Sandrine Sanchez, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Patrick Wilbert, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,

au sein de Pôle emploi Guadeloupe :

- madame Murielle Léopold-Albert, directrice maîtrise des risques,
- monsieur Guy Brouillard, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
- madame Patricia Moysset, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Willy Jasemin, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction

au sein de Pôle emploi Guyane :

- monsieur François Dumora, directeur de la stratégie et relations extérieures en charge de la maîtrise des risques,
- madame Myriam Surlemont, chargée du contrôle interne et de la maîtrise des risques, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,

au sein de Pôle emploi Hauts-de-France :

- monsieur Olivier Delporte, directeur maîtrise des risques,
- madame Anne Demay, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
- monsieur Jérôme Aobadia, chargé de mission au sein de la même direction,
- madame Frédérique Arson, chargée de mission au sein de la même direction,
- madame Delphine Bourcy, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Nathalie Braure, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Martine Chelminski, auditrice au sein de la direction prévention des fraudes,
- madame Stéphanie Combes, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Emmanuel Cramet, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Gladys Delaruelle, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Jean-Robert Delhaye, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Magali Deliens, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Naziha Khenouchi, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Dominique Marlière, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Sandrine Trocme, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,

au sein de Pôle emploi Ile-de-France :

- monsieur Alain Lequin, directeur maîtrise des risques,
- monsieur Denis Hermouet, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
- madame Laetitia Bambara, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Brigitte Burton, assistante au sein de la même direction,
- madame Christelle Candelaresi, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Isabelle Cauchy, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Tony Fernandez, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Daniel Gabelout, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Narmatha Gagendran, assistante au sein de la même direction,
- madame Jocelyne Gunthard, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Martine Hassenforder, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Jean-Michel Jeannot, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Muriel Louradour, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Jean-Marie Mifsud, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Yamina Moussaoui, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Solange Nelet, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Annabelle Nison, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Serge Pedron, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Martine Poisson, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Agnès Raynaud, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Philippe Simon, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Frédéric Urbain, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Christophe Villin, chargé de mission au sein de la même direction,
- monsieur Bernard Vitry, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Laurent Wirth, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Isabelle Zazzera, assistante au sein de la même direction,

au sein de Pôle emploi Martinique :

- madame Nathalie Salomon, directrice du contrôle de gestion, de la performance et de la maîtrise des risques,
- madame Danielle Marie-Magdeleine, responsable de service maîtrise des risques, contrôle interne et prévention des fraudes,
- madame Marie-Louise Monrapha, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Hugues Louis Mondesir, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,

au sein de Pôle emploi Normandie :

- monsieur Philippe Folliot, directeur maîtrise des risques,
- monsieur Philippe Levavasseur, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
- madame Coralie Drassy, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Aurélie Fister, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Jean-François Goulet, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Valérie Lebas, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Céline Lebon, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Jean-Felix Poulain, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Chrystel Tenand, chargée de mission,

au sein de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine :

- madame Nathalie Verhulst, directrice maîtrise des risques et systèmes d'information,
- monsieur Thierry Biensan, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
- madame Isabelle Galland, responsable adjointe au sein de la même direction,
- madame Jennifer Bach, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Joëlle Biard, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Cécile Blanche, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Graziella Bouillaud, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Jacqueline Buisson, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Lionel Ceugniez, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Frédérique Chapoulie, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Marie-Claude Cormier, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Thierry Crespos, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Sonia Derghboudj, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Sylvie Marie-Sainte Monchause, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Laurence Pouny, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Chantal Tausin, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Catherine Violet, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,

au sein de Pôle emploi Occitanie :

- monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques,
- monsieur Patrick Charroy, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
- madame Elisabeth Berrus, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Cynthia Berthomieu, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Christine Bertolini, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Sandrine Bertrand, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Isabelle Bertuccelli, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Christophe Boulay, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Amina Brungard, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Gabriel Ortega, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Sylvie Pigeire, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Sylvie Pons-Vicens, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Cindie Schoepff, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Isabelle Simon, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Alain Vernis, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,

au sein de Pôle emploi Pays de la Loire :

- monsieur Yves Guirriec, directeur maîtrise des risques,
- madame Bénédicte Brossard, responsable et auditrice prévention des fraudes au sein de la direction maîtrise des risques,
- madame Christine Besson, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Olivier Coullon, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,

- madame Céline Hubert, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Anne Lemos, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,

au sein de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- monsieur Yves Vernet, directeur maîtrise des risques,
- madame Nathalie Mealin, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
- madame Danielle Andrieu, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Jean-Marc Boric, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Céline Cani, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Michel Cioulachtjian, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Thierry Couprie, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Anne Dumont, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Sylvie Fontanili, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Catherine Hours, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Isabelle Marin, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Michel Matte, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Alexandre Thys, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,

au sein de Pôle emploi services :

- monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques,
- madame Catherine Arnaud, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
- monsieur Bruno Lanzafame, chef d'unité au sein de la même direction,
- madame Myriam Trichet, chef d'unité au sein de la même direction,
- madame Suzanne Amaral-Martins, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Juliette Augier, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Marc Cabrera, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Nathalie Certain, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Yasmina Cloarec, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Fanny Delmaere, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Laurent D'Helf, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Carole Durier, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Yannick Ferré, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Loïc Fouquet, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Bertrand Lavorel, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,

au sein de Pôle emploi Réunion-Mayotte :

- madame Pierrette Mansard-Morosini, directrice maîtrise des risques et sécurité,
- madame Sylvie Fung Kwok Chine, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Jean Ramoune, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Rémy Siam Tsieu, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction.

## Article 2

La décision n° 2018-16 du directeur général de Pôle emploi en date du 5 avril 2018 est abrogée.

## Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Paris, le 7 juin 2018.

Jean Bassères,  
directeur général

Décision PdL n° 2018-08 DS DR du 12 juin 2018

## **Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire au sein de la direction régionale**

Le directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26,

Vu, ensemble, l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2014-23 du 21 mai 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2017-24 du 18 octobre 2017 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2017-117 du 31 décembre 2017 du directeur général de Pôle emploi actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2016-13 du 2 février 2016 du directeur général de Pôle emploi portant délégation de pouvoir aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2015-161 du 4 décembre 2015 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

### **Section 1 - Fonctionnement général**

#### **Sous-section 1 - Correspondances, congés, autorisations d'absence, ordres de missions et notes de frais**

##### Article 1

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, et à monsieur Olivier Pelvoizin, directeur régional adjoint en charge des opérations, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, dans la limite de leurs attributions :

- les actes et correspondances se rapportant aux activités des services, y compris les instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Pays de la Loire et les correspondances avec ses partenaires institutionnels,

- en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous son autorité,
- les ordres de mission, autorisations d'utiliser un véhicule et notes de frais afférentes aux déplacements des personnels placés sous son autorité.

#### Article 2

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, dans la limite de leurs attributions :

- les actes et correspondances se rapportant aux activités des services, y compris les instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Pays de la Loire et les correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité,
- les ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule - à l'exception des ordres de mission et autorisations se rapportant à des déplacements hors de France métropolitaine – ainsi que les notes de frais afférentes aux déplacements des personnels placés sous leur autorité.

**§ 2** Sont bénéficiaires de la délégation de signature prévue au § 1 du présent article:

- madame Catherine Le Paih, directrice administration, finances et budget
- monsieur David Marez, directeur gestion des ressources humaines
- monsieur Yves Guirriec, directeur maîtrise des risques
- monsieur Benoît Chabot, directeur du développement opérationnel
- madame Laurence Rossi, directrice de la stratégie et des relations extérieures.

#### Article 3

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire dans la limite de leurs attributions :

- les actes et correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Pays de la Loire et les correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- les ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule - à l'exception des ordres de mission et autorisations se rapportant à des déplacements hors de France métropolitaine - ainsi que les notes de frais afférentes aux déplacements des personnels placés sous leur autorité.

**§ 2** Sont bénéficiaires de la délégation permanente de signature prévue au § 1 du présent article :

- monsieur Franck Turenne, médiateur régional
- monsieur Ronan Louisy, chef de cabinet
- monsieur Bernard Dober, responsable fonction appui métier intermédiation
- monsieur Hugues Duquesne, responsable fonction appui pilotage et sécurisation indemnisation
- monsieur Olivier Brochard, responsable du service appui sécurisation indemnisation
- madame Marie Halligon, responsable appui pilotage performance
- monsieur Yann Beuvin, responsable appui offre de services entreprise
- monsieur Guillaume Pavy, responsable appui sécurisation parcours demandeurs d'emploi
- monsieur Stéphane Pajot, responsable du service achats
- madame Lara Brandi, responsable du service immobilier logistique
- monsieur Stéphane Poulain, responsable sécurité des personnes et des biens
- madame Delphine Echard, responsable du service communication
- monsieur Xavier de Massol de Rebetz, responsable innovation et RSE
- madame Dominique Barbet-Mansion, responsable collectivités territoriales et partenariats

- monsieur Philippe Bourry, responsable du service partenariats opérationnels
- madame Josette Barraud, responsable statistiques, études et évaluations
- madame Bénédicte Brossard, responsable prévention des fraudes
- madame Muriel Coureau, responsable maîtrise des risques et contrôle interne
- madame Sylvie Chabosson-Vera, responsable du service juridique
- madame Nathalie Olivier-Goloubenko, responsable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- madame Emmanuelle Laigneau, responsable GA et paie
- monsieur Emmanuel Mériaux, responsable relations sociales
- madame Cécile Zampol, responsable accompagnement managérial
- madame Caroline Lamoureux, responsable santé, conditions de travail et diversité
- monsieur Olivier Vernier, responsable pilotage et études sociales.

## Sous-section 2 – Congés, autorisations d'absences, ordres de mission et notes de frais

### Article 4

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, dans la limite de leurs attributions :

- en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité,
- les ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule - à l'exception des ordres de mission et autorisations se rapportant à des déplacements hors de France métropolitaine - ainsi que les notes de frais afférentes aux déplacements des personnels placés sous leur autorité.

**§ 2** Sont bénéficiaires de la délégation de signature prévue au § 1 du présent article :

- monsieur Pascal Rousseau, responsable du service comptabilité, finances, trésorerie
- madame Véronique Galindo, responsable d'équipe au sein du service comptabilité, finances, trésorerie
- madame Séverine Droillard, responsable contrôle de gestion et budget
- madame Françoise Romagne, responsable d'équipe développement des compétences et formation
- monsieur Farid Brighen, responsable d'équipe approvisionnements
- monsieur Romain Munoz, responsable d'équipe achats marchés.

## Section 2 – Contrats, marchés et biens immobiliers

### Sous-section 1 - Achat de fournitures et services

#### Article 5 – Passation et exécution des marchés d'un montant inférieur à 207 000 euros HT

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, et à monsieur Olivier Pelvoizin, directeur régional adjoint en charge des opérations, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, dans la limite de ses attributions, en matière d'achat de fournitures et services :

- signer les marchés, accords-cadres et autres contrats d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, signer les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation,
- statuer sur les recours gracieux formés contre ces décisions.

Article 6 – Passation et exécution des marchés d'un montant inférieur à 103 000 euros HT

Délégation permanente de signature est donnée à madame Catherine Le Paih, directrice administration, finances et budget, à monsieur David Marez, directeur gestion des ressources humaines, et à monsieur Benoît Chabot, directeur du développement opérationnel, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- signer les marchés, accords-cadres et autres contrats d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, signer les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation,
- statuer sur les recours gracieux formés contre ces décisions.

Article 7 – Bons de commande de fournitures et services

**§ 1** Délégation permanente de signature est également donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, et à monsieur Olivier Pelvoizin, directeur régional adjoint en charge des opérations, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché, accord-cadre ou autre contrat de fournitures et services.

**§ 2** Délégation permanente de signature est donnée à madame Catherine Le Paih, directrice administration, finances et budget, à monsieur David Marez, directeur gestion des ressources humaines, à madame Laurence Rossi, directrice de la stratégie et des relations extérieures, à monsieur Benoît Chabot, directeur du développement opérationnel, et à monsieur Yves Guirriec, directeur maîtrise des risques, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché, accord-cadre ou autre contrat de fournitures et services.

**§ 3** Délégation permanente de signature est également donnée, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché, accord-cadre ou autre contrat de fournitures et services, à :

- madame Delphine Echard, responsable du service communication
- monsieur Stéphane Pajot, responsable du service achats
- madame Lara Brandi, responsable du service immobilier et logistique
- monsieur Stéphane Poulain, responsable sécurité des personnes et des biens
- madame Nathalie Olivier-Goloubenko, responsable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- monsieur Bernard Dober, chef de service appui réseau
- monsieur Ronan Louisy, chef de cabinet.

**§ 4** Délégation de signature est également donnée, à titre temporaire, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, en matière d'achat de fournitures et services les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT, aux personnes désignées ci-après :

a) en cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Stéphane Pajot, responsable du service achats, à :

- monsieur Romain Munoz, responsable d'équipe achats marchés
- monsieur Farid Brighen, responsable d'équipe approvisionnements.

b) en cas d'absence de madame Nathalie Olivier-Goloubenko, responsable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, et à madame Françoise Romagne, responsable d'équipe développement des compétences et formation.

c) en cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Bernard Dober, responsable du service appui réseau, à monsieur Guillaume Pavy, responsable du service appui sécurisation parcours demandeurs d'emploi.

## Sous-section 2 – Marchés de travaux et contrats relatifs aux biens immobiliers

### Article 8 – Passation et exécution des marchés d'un montant inférieur à 207 000 euros HT

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, et à monsieur Olivier Pelvoizin, directeur régional adjoint en charge des opérations, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, dans la limite de ses attributions et en matière travaux :

- signer les marchés, accords-cadres et autres contrats d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, signer les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation,
- statuer sur les recours gracieux formés contre ces décisions.

### Article 9 – Passation et exécution des marchés d'un montant inférieur à 103 000 euros HT

Délégation permanente de signature est donnée à madame Catherine Le Paih, directrice administration, finances et budget, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, dans la limite de ses attributions :

- signer les marchés, accords-cadres et autres contrats d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, signer les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation,
- statuer sur les recours gracieux formés contre ces décisions.

### Article 10 – Bons de commande de travaux

**§ 1** Délégation permanente de signature est également donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, et à monsieur Olivier Pelvoizin, directeur régional adjoint en charge des opérations, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché, accord-cadre ou autre contrat de travaux.

**§ 2** Délégation permanente de signature est donnée à madame Catherine Le Paih, directrice administration, finances et budget, à monsieur Yves Guirriec, directeur maîtrise des risques, et à monsieur Benoît Chabot, directeur du développement opérationnel à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, dans la limite de ses attributions les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché, accord-cadre ou autre contrat de travaux.

**§ 3** Délégation permanente de signature est également donnée à madame Lara Brandi, responsable du service immobilier logistique, à monsieur Stéphane Poulain, responsable sécurité des personnes et des biens, et à monsieur Stéphane Pajot, responsable du service achats à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, en matière de travaux et dans la limite de leurs attributions, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

## Article 11 – Baux, acquisitions et aliénations de biens immobiliers

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, à monsieur Olivier Pelvoizin, directeur régional adjoint en charge des opérations, et à madame Catherine Le Paih, directrice administration, finances et budget, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, dans la limite de leurs attributions et en matière immobilière :

- les baux, que Pôle emploi y ait qualité de preneur ou de bailleur,
- les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers.

## Sous-section 3 – Autres contrats

### Article 12 – Contrats de partenariat

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, et à monsieur Olivier Pelvoizin, directeur régional adjoint en charge des opérations, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, conclure et exécuter les contrats de portée régionale ou locale de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion prévues à l'article L. 5424-2 du code du travail.

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, et à monsieur Olivier Pelvoizin, directeur régional adjoint en charge des opérations, à l'effet de statuer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

**§ 2** Délégation permanente de signature est donnée à madame Laurence Rossi, directrice de la stratégie et des relations extérieures, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, conclure les contrats de partenariat avec les OPCA pour la mise en œuvre de la Préparation opérationnelle à l'emploi.

Délégation permanente de signature est donnée à madame Laurence Rossi, directrice de la stratégie et des relations extérieures, à l'effet de statuer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au paragraphe ci-dessus.

## Section 3 - Ressources humaines

### Article 13 – Gestion des ressources humaines

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, à monsieur Olivier Pelvoizin, directeur régional adjoint en charge des opérations, et à monsieur David Marez, directeur gestion des ressources humaines, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, dans la limite de leurs attributions :

- dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, signer les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- prendre les décisions de nomination et l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, ainsi que les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme, des agents de la direction régionale autres que :
  - o les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
  - o concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.
- statuer sur les recours gracieux et réclamations formés contre les décisions mentionnées au paragraphe ci-dessus.

**§ 2** Délégation permanente est donnée à madame Emmanuelle Laigneau, responsable GA et paie, à l'effet de signer électroniquement sur le portail employeur SYLAé, les états de présence des salariés en contrat aidé.

## **Section 4 – Décisions sur recours**

### **Article 14 – Recours hiérarchiques**

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, et à monsieur Olivier Pelvoizin, directeur régional adjoint en charge des opérations, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire les décisions sur les recours hiérarchiques formés contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, y compris les décisions prises et conventions conclues pour le compte de l'Etat mentionnées à l'article R.5312-4 du code du travail et les décisions prises pour le compte du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail.

## **Section 5 – Plaintes, contentieux et transactions**

### **Article 15 – Plaintes sans constitution de partie civile**

Délégation permanente de signature, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers que Pôle emploi représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction régionale, est donnée à monsieur Stéphane Poulain, responsable de la sécurité des personnes et des biens.

### **Article 16 – Contentieux « Réglementation »**

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Yves Guirriec, directeur maîtrise des risques, et à madame Sylvie Chabosson-Vera, responsable du service juridique, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire et dans la limite de leurs attributions, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Pays de la Loire ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1) à b-4) de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012 et ce, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

### **Article 17 – Contentieux « Fraudes »**

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Yves Guirriec, directeur maîtrise des risques, et à madame Bénédicte Brossard, responsable prévention des fraudes, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire et dans la limite de ses attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Pays de la Loire ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1) à b-4) de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012 et ce, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

**§ 2** En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, est bénéficiaire de la délégation de signature, à titre temporaire, madame Sylvie Chabosson-Vera, responsable du service juridique.

### Article 18 – Contentieux « Ressources humaines »

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, à monsieur David Marez, directeur gestion des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, dans les litiges sociaux, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant aux ressources humaines de la direction régionale, à l'exception des litiges :

- relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et aux accords collectifs nationaux de travail, ainsi qu'à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale ;
- relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;
- entre Pôle emploi et un agent de la direction régionale porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveau VA ou VB qui serait porté devant le juge judiciaire ;
- entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1er, 1.2 ou 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi.

### Article 19 – Autres contentieux

Délégation permanente de signature est donnée, au sein de la direction administration, finances et budget, à monsieur Yves Guirriec, directeur maîtrise des risques, et à madame Sylvie Chabosson-Vera, responsable du service juridique, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire et dans la limite des attributions de la direction administration, finances et budget, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Pays de la Loire ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1) à b-4) de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012 et ce, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ou mettant en cause les marques et noms de domaine intéressant Pôle emploi.

### Article 20 – Contentieux de toute nature

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, et à monsieur Olivier Pelvoizin, directeur régional adjoint en charge des opérations, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Pays de la Loire ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges :

- visés aux points b-1) à b-4) de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012 et ce, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur,
- concernant plusieurs établissements de Pôle emploi,
- mettant en cause les marques et les noms de domaine intéressant Pôle emploi,
- relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et aux accords collectifs nationaux de travail, ainsi qu'à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale ;
- relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;
- entre Pôle emploi et un agent de la direction régionale porté devant la juridiction administrative, ou entre Pôle emploi et un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveau VA ou VB qui serait porté devant le juge judiciaire ;

- entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1er, 1.2 ou 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi.

### Article 21 – Transactions

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, et à monsieur Olivier Pelvoizin, directeur régional adjoint en charge des opérations, à l'effet de transiger au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire ou d'un tiers qu'il représente, dans les cas se rapportant à ses décisions ou à des faits ou acte intéressant la direction régionale, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 50 000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012.

**§ 2** Délégation permanente de signature est donnée à monsieur David Marez, directeur gestion des ressources humaines, à l'effet de transiger au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire ou d'un tiers qu'il représente, dans les cas se rapportant à ses décisions ou à des faits ou acte intéressant la direction régionale, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 20 000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012.

### Section 6 – Dispositions diverses

#### Article 22 – Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, et à monsieur Olivier Pelvoizin, directeur régional adjoint en charge des opérations, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de ses attributions, les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi, autres que les contributions, cotisations, majorations de retard y afférentes et autres ressources, sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

#### Article 23 – Abrogation

La décision PdL n° 2018-01 DS DR du 30 janvier 2018 est abrogée.

#### Article 24 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Nantes, le 12 juin 2018.

Alain Mauny,  
directeur régional  
de Pôle emploi Pays de la Loire

Décision PdL n° 2018-09 DS Dépense du 12 juin 2018

## **Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense**

Le directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-6, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la signature des opérations de dépense,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2016-126 du 16 décembre 2016 fixant le cadre des délégations de signature au sein de Pôle emploi en matière d'opérations de dépense et de recette,

Décide :

### **Article 1 – Bon à payer d'une opération de dépense, émission ou endos d'un chèque**

Délégation permanente est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, et à monsieur Olivier Pelvoizin, directeur régional adjoint en charge des opérations, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, le bon à payer d'une opération de dépense, d'une part, et un chèque ou l'endos d'un chèque, d'autre part, dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015, à l'exclusion de toute autre opération de mise en règlement.

### **Article 2 - Bon à payer d'une opération de dépense ou émission d'un chèque**

Délégation permanente est donnée aux personnes ci-après nommément désignées à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, le bon à payer d'une opération de dépense, d'une part, et l'émission d'un chèque, d'autre part, dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015, à l'exclusion de toute autre opération de mise en règlement :

- monsieur David Marez, directeur gestion des ressources humaines
- madame Catherine Le Paih, directrice administration, finances et budget
- monsieur Yves Guirric, directeur maîtrise des risques
- monsieur Benoît Chabot, directeur du développement opérationnel
- monsieur Stéphane Daniel, directeur de la production de services
- madame Laurence Rossi, directrice de la stratégie et des relations extérieures.

### **Article 3 – Bon à payer d'une opération de dépense**

Délégation permanente est donnée aux personnes ci-après nommément désignées à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, le bon à payer d'une opération de dépense dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015 :

- madame Delphine Echard, responsable du service communication
- monsieur Stéphane Pajot, responsable du service achats
- monsieur Pascal Rousseau, responsable du service comptabilité, finances, trésorerie
- madame Lara Brandi, responsable du service immobilier et logistique
- monsieur Stéphane Poulain, responsable sécurité des personnes et des biens
- monsieur Ronan Louisy, chef de cabinet.

#### **Article 4 – Bon à payer d'une opération de dépense d'un montant inférieur à 1500 euros HT**

Délégation permanente est donnée aux personnes ci-après nommément désignées à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, le bon à payer d'une opération de dépense d'un montant inférieur à 1500 euros HT, dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015 :

- monsieur Emmanuel Mériaux, responsable relations sociales
- madame Nathalie Olivier-Goloubenko, responsable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- madame Emmanuelle Laigneau, responsable GA et paie
- monsieur Emmanuel Mériaux, responsable relations sociales
- madame Sylvie Chabosson-Vera, responsable du service juridique
- monsieur Romain Munoz, responsable d'équipe achats marchés
- monsieur Farid Brighen, responsable d'équipe approvisionnements
- madame Sylvie Laveyne, responsable du service régional aux demandeurs d'emploi
- monsieur Fabrice Loquai, responsable d'équipe contentieux/précontentieux.

#### **Article 5 – Conditions d'exercice des délégations données aux articles 1 à 4**

Pour une même opération de dépense, d'une part, un même délégataire ne peut signer à la fois le bon à payer et le chèque y afférent et, d'autre part, lorsqu'un délégataire est signataire du bon à payer, son supérieur hiérarchique (N+1) ne peut pas être signataire du chèque et vice versa. Il ne peut être dérogé à ce second principe qu'à titre exceptionnel, en cas de nécessité (urgence ou insuffisance momentanée de délégataires).

#### **Article 6 – Autorisation de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale**

Délégation permanente est donnée aux personnes ci-après désignées à l'effet de donner, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, les autorisations de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale :

- monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Olivier Pelvoizin, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Catherine Le Paih, directrice administration, finances et budget.

#### **Article 7 – Abrogation**

La décision PdL n° 2017-20 DS Dépense du 29 août 2017 est abrogée.

#### **Article 8 – Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Nantes, le 12 juin 2018.

Alain Mauny,  
directeur régional  
de Pôle emploi Pays de la Loire

Décision PdL n° 2018-10 DS Agences du 12 juin 2018

**Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire au sein des agences**

Le directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-4 et R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la décision n° 2009/2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1er janvier 2010,

Vu la décision n° 2015-161 du 4 décembre 2015 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2013-47 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

**Article 1 – Placement et aides versées par Pôle emploi**

**§ 1** A l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, prendre l'ensemble des décisions en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, en particulier procéder aux inscriptions sur la liste des demandeurs d'emploi, la tenir à jour et assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi des demandeurs d'emploi dans les conditions prévues au titre Ier du livre IV de la cinquième partie du code du travail, signer les décisions de radiation, cessation d'inscription et changement de catégorie prévues aux articles R. 5411-18 et R. 5412-1 du même code, ainsi que les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre ces décisions en application des articles R. 5411-18 et R. 5412-8 du même code délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Stéphane de Grimaudet, directeur du pôle emploi de Nantes Centre
- madame Anne-Sophie Turpin, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Centre jusqu'au 30 juin 2018
- madame Valérie Renou, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Centre
- madame Valérie Roustang, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Centre, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018
- madame Alice Davailaud, référente métiers, pôle emploi de Nantes Centre
- monsieur Guillaume Paillat, directeur du pôle emploi de Nantes Haluchère
- monsieur Laurent Rafaud, directeur adjoint du pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Séverine Bellet, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Colette Perais, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Haluchère

- madame Anne Del Moral, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Emmanuelle Ricordeau, référente métiers, pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Nathalie Paichard, directrice du pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Valérie Boucard, directrice adjointe du pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Myriam Aupiais, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Karine Fournier-Lanoé, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Laëtitia Bertiau, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Anne-Sophie Turpin, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Malakoff à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018
- madame Nathalie Giraud, référente métiers, pôle emploi de Nantes Malakoff
- monsieur Philippe Gournay, directeur du pôle emploi de Nantes Nord
- madame Delphine Leclerc, directrice adjointe du pôle emploi de Nantes Nord
- madame Carole Mandin, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Nathalie Issindou, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Rachel David, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Brigitte Gaudin, référente métiers, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Myriam Comtesse, directrice du pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Sophie Marion, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Sylvie Talavera, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- monsieur Frédéric Joseph, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Céline Tessier, référente métiers, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Frédérique Letrésor, directrice du pôle emploi de Nantes Chantenay
- madame Julie Glenadel, directrice adjointe du pôle emploi de Nantes Chantenay
- madame Caroline Doare, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Chantenay
- madame Sophie Orain, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Chantenay, jusqu'au 30 juin 2018
- madame Nathalie Bouju, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Chantenay
- madame Corine Tessier, référente métiers, pôle emploi de Nantes Chantenay
- monsieur Joël Thareaut, directeur du pôle emploi de Rezé
- madame Anne Bourmaud, directrice adjointe du pôle emploi de Rezé
- madame Stéphanie Quelen, responsable d'équipe, pôle emploi de Rezé
- madame Sophie Chantreau, responsable d'équipe, pôle emploi de Rezé
- madame Evelyne Brouard, responsable d'équipe, pôle emploi de Rezé
- madame Régine Beneteau, référente métiers, pôle emploi de Rezé
- monsieur Eric Thiévent, directeur du pôle emploi de St Herblain
- monsieur Pascal Ratier, directeur adjoint du pôle emploi de St Herblain
- monsieur Yann Le Gallo, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Marianne Richard, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Fabienne Gaubert, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Stéphane Morino-Laudrin, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Caroline Blondel, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Isabelle Kerviche, référente métiers, pôle emploi de St Herblain
- madame Guillemette Michaud, référente métiers, pôle emploi de St Herblain, jusqu'au 30 juin 2018
- monsieur Laurent Aillet, référent métiers, pôle emploi de St Herblain, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018
- madame Céline Nue-Barthe, directrice du pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- madame Nathalie Lambert, directrice adjointe du pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- madame Valérie Roustang, responsable d'équipe, pôle emploi de St Sébastien sur Loire, jusqu'au 30 juin 2018
- madame Sylvie Blanchet, responsable d'équipe, pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- madame Fabienne Renusson, responsable d'équipe, pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- madame Sylvie Legendre, référente métiers, pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- monsieur Christophe Le Forban, directeur du pôle emploi d'Ancenis
- monsieur Pascal Liaigre, responsable d'équipe, pôle emploi d'Ancenis
- monsieur Benoît Chauviré, responsable d'équipe, pôle emploi d'Ancenis
- madame Lucie Dursun, référente métiers, pôle emploi d'Ancenis

- monsieur Jérôme Gantois, directeur ad interim du pôle emploi de Pornic jusqu'au 31 décembre 2018
- madame Anne André, responsable d'équipe, pôle emploi de Pornic
- madame Julie Jacqueline, responsable d'équipe, pôle emploi de Pornic
- madame Christelle Le Bouil, référente métiers, pôle emploi de Pornic
- monsieur Gildas Ravache, directeur du pôle emploi de St Nazaire
- madame Audrey Josse, directrice adjointe, pôle emploi de St Nazaire
- monsieur Grégory Bequet, responsable d'équipe, pôle emploi de St Nazaire
- monsieur Jean-Michel Requiem, responsable d'équipe, pôle emploi de St Nazaire
- monsieur Dominique Daburon, responsable d'équipe, pôle emploi de St Nazaire
- madame Christelle Letilly, responsable d'équipe ad interim, pôle emploi de St Nazaire, jusqu'au 31 juillet 2018
- madame Régine Hachet, référente métiers, pôle emploi de St Nazaire
- madame Michèle Chevalier, directrice du pôle emploi de Trignac
- madame Valérie Malhomme, directrice adjointe du pôle emploi de Trignac
- monsieur Michel Gador, responsable d'équipe, pôle emploi de Trignac
- madame Gaëlle Le Guilloux, responsable d'équipe, pôle emploi de Trignac
- madame Sophie Orain, responsable d'équipe, pôle emploi de Trignac, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018
- madame Sterenn Perron, référente métiers, pôle emploi de Trignac
- monsieur Laurent Pellerin, directeur du pôle emploi de La Baule-Guérande
- madame Delphine Moreau, directrice adjointe du pôle emploi de La Baule-Guérande
- madame Gwenaëlle Kirch, responsable d'équipe, pôle emploi de La Baule-Guérande
- madame To-Linh Baptiste, responsable d'équipe, pôle emploi de La Baule-Guérande
- monsieur Reynald Riou, responsable d'équipe, pôle emploi de La Baule-Guérande
- monsieur Philippe David, référent métiers, pôle emploi de La Baule-Guérande
- monsieur Olivier Dubouchet, directeur du pôle emploi de Châteaubriant
- monsieur Jean-Pierre Charriau, responsable d'équipe, pôle emploi de Châteaubriant
- madame Jessica Vincent-Castric, responsable d'équipe, pôle emploi de Châteaubriant
- monsieur Yoann Boucard, référent métiers, pôle emploi de Châteaubriant
- madame Mylène Hermant, directrice du pôle emploi de Blain
- madame Loretta Simon, responsable d'équipe, pôle emploi de Blain
- madame Valérie Tourancheau, responsable d'équipe, pôle emploi de Blain
- madame Sigrid Alix, référente métiers, pôle emploi de Blain
- madame Frédérique Sébastien, directrice du pôle emploi de Clisson
- madame Sylvie Chedhomme, responsable d'équipe, pôle emploi de Clisson
- monsieur Fabrice Lefort, responsable d'équipe, pôle emploi de Clisson
- monsieur Yvon Boursier, référent métiers, pôle emploi de Clisson
- monsieur Arnaud Blanchon, directeur du pôle emploi de Machecoul
- madame Laurence Rouault, responsable d'équipe, pôle emploi de Machecoul
- monsieur Bruno Amirault, responsable d'équipe, pôle emploi de Machecoul
- madame Béatrice Cail, référente métiers, pôle emploi de Machecoul
- monsieur Yves Hemet, directeur du pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Anita Charriau, directrice adjointe du pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Laurence Huneau, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Laetitia Piva, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Caroline Meunier, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- monsieur Pierre Delaporte, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Delphine Genest, référente métiers, pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Aurélie Bodet, directrice du pôle emploi d'Angers Roseraie
- monsieur Pierre Luneau, directeur adjoint du pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Nathalie Roy, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Sylvie Le Hen, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- monsieur Abderrazzak Jaa, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Lydie Ménard, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Katiouchka Legland, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Céline Edin, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- monsieur Alexandre Personne, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie

- madame Soizic Bréheret, référente métiers, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Christelle Montalescot, référent métiers, pôle emploi d'Angers Roseraie
- monsieur Frédéric Bréheret, directeur du pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Hélène Vion, directrice adjointe du pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Nathalie Dalifard, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- monsieur Nicolas Aubry, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Valérie Martin, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- monsieur Christophe Jubin, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- monsieur Stéphane Hudon, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Mélanie Barbier, référente métiers, pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Sabrina Laloue, directrice du pôle emploi d'Angers Europe
- madame Aurore Joubert, directrice adjointe du pôle emploi d'Angers Europe
- monsieur Yves Ory, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Europe
- monsieur Jean-François Champain, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Europe
- madame Christelle Fleury, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Europe
- madame Emilie Limat, responsable d'équipe ad interim, pôle emploi d'Angers Europe, jusqu'au 30 novembre 2018
- madame Laurence Yquel, référente métiers, pôle emploi d'Angers Europe
- madame Bénédicte Augereau-Raud, directrice du pôle emploi de Saumur
- madame Véronique Lassier, directrice adjointe du pôle emploi de Saumur
- monsieur Roland Guillamot, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur
- monsieur Emmanuel Galais, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur
- madame Florence Tirehote, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur
- madame Nadine Juge, responsable d'équipe pôle, emploi de Saumur
- madame Gaëlle Huyghe, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur
- madame Emmanuelle Lemagnen, référent métiers, pôle emploi de Saumur
- madame Cécile Robert, directrice du pôle emploi de Beaufort en Anjou
- madame Véronique Quéré, responsable d'équipe, pôle emploi Beaufort en Anjou
- madame Alexandra Ouvrard, responsable d'équipe, pôle emploi Beaufort en Anjou
- monsieur Christophe Fougou, référent métiers, pôle emploi Beaufort en Anjou
- monsieur Nicolas Genève, directeur du pôle emploi de Cholet
- monsieur Loïc Fisson, directeur adjoint du pôle emploi de Cholet
- madame Nadia Quéту, responsable d'équipe, pôle emploi de Cholet
- madame Line Landry, responsable d'équipe, pôle emploi de Cholet
- monsieur Michel Bertrand, responsable d'équipe, pôle emploi de Cholet
- monsieur Loïc Leclinche, référent métiers, pôle emploi de Cholet
- monsieur Gilles Desgranges, directeur du pôle emploi de Segré
- monsieur Laurent Chauvet, responsable d'équipe, pôle emploi de Segré
- monsieur Stéphane Bellanger, responsable d'équipe, pôle emploi de Segré
- monsieur Kevin Doudard, référent métiers, pôle emploi de Segré
- monsieur Didier Brut, directeur du pôle emploi de Beaupréau
- madame Véronique Sanhaji, responsable d'équipe, pôle emploi de Beaupréau
- madame Brigitte Content, responsable d'équipe, pôle emploi de Beaupréau
- madame Audrey Baur, responsable d'équipe, pôle emploi de Beaupréau
- monsieur Mickaël Mercier, référent métiers, pôle emploi de Beaupréau
- monsieur Jérôme Blin, directeur du pôle emploi de Mayenne
- madame Christine Marquis, responsable d'équipe, pôle emploi de Mayenne
- madame Stéphanie Dorsy, responsable d'équipe, pôle emploi de Mayenne
- madame Stéphanie Le Moine, responsable d'équipe, pôle emploi de Mayenne
- madame Claire Barreau, référente métiers, pôle emploi de Mayenne
- madame Annick Heulin, directrice du pôle emploi de Château Gontier
- madame Christelle Léon, responsable d'équipe, pôle emploi de Château Gontier
- madame Marie-Laure Temple, responsable d'équipe, pôle emploi de Château Gontier
- madame Laetitia Bousseau, référente métiers, pôle emploi de Château Gontier
- madame Clarisse Etourneau, directrice du pôle emploi de Laval St Nicolas
- monsieur Richard Bertron, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval St Nicolas
- madame Isabelle Gatel, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval St Nicolas
- madame Jeanne Nlomngan, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval St Nicolas

- madame Virginie Coeudevez, référente métiers, pôle emploi de Laval St Nicolas
- monsieur Jean-Luc Lemeunier, directeur du pôle emploi de Laval Ferrié
- madame Muriel Dubois, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval Ferrié
- madame Clotilde Sorel, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval Ferrié
- madame Jocelyne Hubert-Gauthier, responsable d'équipe, pôle emploi Laval Ferrié
- madame Christelle Léon, référente métiers, pôle emploi de Laval Ferrié
- monsieur Claude Ouvrard, directeur du pôle emploi Le Mans Gare
- madame Ludivine Guillet, directrice adjointe du pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Michael Delahaye, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Laurence Roinne-Colin, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Gaëlle Patron-Flambry, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Christelle Dextant, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Samuel Gonthier, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Alain Prigent, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Pascale Vandestick Carreau, référente métiers, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Laure Rigault, référente métiers, pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Alexandre Thieulin, directeur du pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Vincent Moutel, directeur adjoint du pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Emmanuel Pelletier, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- madame Claire Travers, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- madame Stéphanie Bosc Paitier, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- madame Anne Geslin, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Patrice Bonnier, référent métiers, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Denis Loiseau, référent métiers, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Denis Bouhier, directeur du pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Sylvie Bertrand, directrice adjointe du pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Christophe Sergent, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Marc Papin, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Murielle Duval, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Bérengère Furet, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Emmanuel Huaume, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Catherine Lecomte, référente métiers, pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Julien Dupar, référent métiers, pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Loïc Champion, directeur du pôle emploi de La Ferté Bernard
- madame Catherine Plaza, responsable d'équipe, pôle emploi de La Ferté Bernard
- madame Oriane Runget, responsable d'équipe, pôle emploi de La Ferté Bernard
- madame Annabel Besson, référente métiers, pôle emploi de La Ferté Bernard
- monsieur Laurent Uroz, directeur du pôle emploi de La Flèche
- madame Valérie Avril, responsable d'équipe, pôle emploi de La Flèche
- madame Stéphanie Vulmière, responsable d'équipe, pôle emploi de La Flèche
- madame Nathalie Charmant, référente métiers, pôle emploi de La Flèche
- madame Catherine Donné, directrice du pôle emploi de Montval sur Loir, jusqu'au 30 juin 2018
- madame Nathalie Agullo, directrice du pôle emploi de Montval sur Loir à compter du 16 juillet 2018
- monsieur Pascal Fourmy, responsable d'équipe, pôle emploi de Montval sur Loir
- madame Céline Guillet, responsable d'équipe, pôle emploi de Montval sur Loir
- monsieur Arnaud Raby, référent métiers, pôle emploi de Montval sur Loir
- madame Sylvie Auckenthaler, directrice du pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- madame Nathalie Stanojevic, responsable d'équipe, pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- madame Delphine Billet, responsable d'équipe, pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- monsieur Mickael Phelippeau, référent métiers, pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- madame Karine Bouhier, directrice ad interim du pôle emploi de Mamers
- monsieur Anthony Regnier, responsable d'équipe, pôle emploi de Mamers
- madame Christelle Morel, référente métiers, pôle emploi de Mamers
- monsieur Jean-Marc Violeau, directeur du pôle emploi de La Roche Nord
- madame Isabelle Letard, directrice adjointe, pôle emploi de la Roche Nord
- madame Cécile Drapeau, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Nord

- monsieur Chloë Jousseau, responsable d'équipe, pôle emploi de la Roche Nord
- madame Anne-Françoise Lambert, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Nord
- madame Valérie Pavageau, référente métiers, pôle emploi de La Roche Nord
- monsieur Jean-Paul Caubit, référent métiers, pôle emploi de La Roche Nord
- madame Annie Gourraud, directrice du pôle emploi de La Roche Sud
- madame Hélène Thibaud, directrice adjointe, pôle emploi de La Roche Sud
- monsieur Franck Plazanet, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Sud
- madame Anne-Laure Merlet, responsable d'équipe ad interim, pôle emploi de La Roche Sud, jusqu'au 31 octobre 2018
- madame Lydie Jrad, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Sud
- madame Amélie Jaunet, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Sud
- madame Jannie Baud, référente métiers, pôle emploi de La Roche Sud
- monsieur Laurent Soullard, directeur du pôle emploi des Herbiers
- madame Nadine Pengam, responsable d'équipe, pôle emploi des Herbiers
- madame Soizic Lehuède, responsable d'équipe, pôle emploi des Herbiers
- madame Bernadette Rondeau, responsable d'équipe, pôle emploi des Herbiers
- monsieur Johann Jegou, référent métiers ad interim, pôle emploi des Herbiers, jusqu'au 31 octobre 2018
- madame Delphine Guémy-Légrand, directrice du pôle emploi de Montaigu
- madame Agnès Boulet, responsable d'équipe, pôle emploi de Montaigu
- madame Marie Goiset, responsable d'équipe, pôle emploi de Montaigu
- madame Muriel Catroux, référente métiers, pôle emploi de Montaigu
- madame Muriel Renaud, directrice du pôle emploi de St Gilles Croix de Vie
- madame Virginie Friconneau, responsable d'équipe, pôle emploi de Saint Gilles Croix de Vie
- madame Gaëlle Singeot, responsable d'équipe, pôle emploi de Saint Gilles Croix de Vie
- monsieur Valéry Jeanney, référent métiers, pôle emploi de Saint Gilles Croix de Vie,
- madame Elsa Miquel, directrice du pôle emploi Les Sables d'Olonne
- madame Catherine Courand, responsable d'équipe, pôle emploi Les Sables d'Olonne
- madame Déborah LeGall, responsable d'équipe, pôle emploi Les Sables d'Olonne
- madame Anita Robineau, responsable d'équipe, pôle emploi Les Sables d'Olonne
- monsieur Hervé Vivion, référent métiers, pôle emploi Les Sables d'Olonne
- madame Anne-Marie Prieur, directrice du pôle emploi de Challans jusqu'au 30 juin 2018
- madame Fabienne Marchal, directrice du pôle emploi de Challans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018
- madame Alexandra Bonin, directrice adjointe du pôle emploi de Challans
- madame Nadia Baron, responsable d'équipe, pôle emploi de Challans
- madame Pascale Brodin, responsable d'équipe, pôle emploi de Challans
- madame Marie-Ange Trégret, responsable d'équipe, pôle emploi de Challans
- madame Johana Gemise, référente métiers, pôle emploi de Challans
- madame Laëtitia Boyer, directrice du pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Virginie Martineau, responsable d'équipe du pôle emploi de Fontenay le Comte
- monsieur Pascal Pierre, responsable d'équipe, pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Emmanuelle Guillon, responsable d'équipe, pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Isabelle Chevrier, référente métiers, pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Sylvia Donval Hérault, directrice du pôle emploi de Luçon
- madame Carole Cotton, responsable d'équipe, pôle emploi de Luçon
- madame Céline Ravon, responsable d'équipe, pôle emploi de Luçon
- madame Nathalie Robin, référente métiers, pôle emploi de Luçon.

**§ 2** Délégation de signature est donnée, à titre permanent aux personnes désignées à l'article 5, et à titre temporaire aux personnes désignées à l'article 6, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- prendre les décisions relatives aux aides versées par Pôle emploi,
- prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,

- prendre les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les décisions de suspension, d'extension et de prolongation de cet agrément,
- signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,
- prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et demander le remboursement des allocations, prestations, ou aides y afférant lorsqu'elles ont été en trop versées,
- statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

§ 3 Délégation permanente de signature est également donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non dérogoratoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

## Article 2 – Service des prestations et autres aides versées par Pôle emploi

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail - y compris dans les cas visés par l'accord d'application n°12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas - ou de tout autre tiers, et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été indûment versées, à l'exception des décisions relatives au service des prestations pour lesquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général et des décisions relatives à ce service transférées à cet établissement par décision spécifique prise sur le fondement de la décision susvisée n° 2009/2743 du directeur général du 15 décembre 2009,
- statuer sur les recours gracieux et réclamations formés contre ces décisions.

## Article 3 – Ordres de service, actes et correspondances, congés et autorisations d'absences, plaintes

Délégation permanente de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'unité, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité, les autorisations d'utiliser un véhicule - à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région – et les notes de frais afférentes aux déplacements des personnels placés sous leur autorité,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant l'unité.

## Article 4 – Conventions locales de partenariat

Délégation de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article 5 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, aux fins

d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public local de l'emploi ainsi que :

- 1) signer les conventions conclues dans le cadre des accords-cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie locale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;
- 2) initier et signer les conventions locales de subvention ;
- 3) signer les autres accords dont la direction de l'agence a pris l'initiative, à l'exception de ceux entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

## Article 5 – Délégués permanents

Bénéficient des délégations mentionnées aux articles 1 § 2 à 4 :

- monsieur Stéphane de Grimaudet, directeur du pôle emploi de Nantes Centre
- monsieur Guillaume Paillat, directeur du pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Nathalie Paichard, directrice du pôle emploi de Nantes Malakoff
- monsieur Philippe Gournay, directeur du pôle emploi de Nantes Nord
- madame Myriam Comtesse, directrice du pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Frédérique Letrésor, directrice du pôle emploi de Nantes Chantenay
- monsieur Joël Thareaut, directeur du pôle emploi de Rezé
- monsieur Eric Thiévent, directeur du pôle emploi de St Herblain
- madame Céline Nue-Barthe, directrice du pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- monsieur Christophe Le Forban, directeur du pôle emploi d'Ancenis
- monsieur Jérôme Gantois, directeur ad interim du pôle emploi de Pornic jusqu'au 31 décembre 2018
- monsieur Gildas Ravache, directeur du pôle emploi de St Nazaire
- madame Michèle Chevalier, directrice du pôle emploi de Trignac
- monsieur Laurent Pellerin, directeur du pôle emploi de La Baule-Guérande
- monsieur Olivier Dubouchet, directeur du pôle emploi de Châteaubriant
- madame Mylène Hermant, directrice du pôle emploi de Blain
- madame Frédérique Sébastien, directrice du pôle emploi de Clisson
- monsieur Arnaud Blanchon, directeur du pôle emploi de Machecoul
- monsieur Yves Hemet, directeur du pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Aurélie Bodet, directrice du pôle emploi d'Angers Roseraie
- monsieur Frédéric Bréheret, directeur du pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Sabrina Laloue, directrice du pôle emploi d'Angers Europe
- madame Bénédicte Augereau-Raud, directrice du pôle emploi de Saumur
- madame Cécile Robert, directrice du pôle emploi de Beaufort en Anjou
- monsieur Nicolas Genève, directeur du pôle emploi de Cholet
- monsieur Gilles Desgranges, directeur du pôle emploi de Segré
- monsieur Didier Brut, directeur du pôle emploi de Beaupréau
- monsieur Jérôme Blin, directeur du pôle emploi de Mayenne
- madame Clarisse Etourneau, directrice du pôle emploi de Laval St Nicolas
- madame Annick Heulin, directrice du pôle emploi de Château Gontier
- monsieur Jean-Luc Lemeunier, directeur du pôle emploi de Laval Ferrié
- monsieur Claude Ouvrard, directeur du pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Alexandre Thieulin, directeur du pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Denis Bouhier, directeur du pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Loïc Champion, directeur du pôle emploi de La Ferté Bernard
- monsieur Laurent Uroz, directeur du pôle emploi de La Flèche
- madame Catherine Donné, directrice du pôle emploi de Montval sur Loir jusqu'au 30 juin 2018
- madame Nathalie Agullo, directrice du pôle emploi de Montval sur Loir à compter du 16 juillet 2018
- madame Sylvie Auckenthaler, directrice du pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- madame Karine Bouhier, directrice ad interim du pôle emploi de Mamers

- monsieur Jean-Marc Violeau, directeur du pôle emploi de La Roche Nord
- madame Annie Gourraud, directrice du pôle emploi de La Roche Sud
- monsieur Laurent Soullard, directeur du pôle emploi des Herbiers
- madame Delphine Guémy-Légrand, directrice du pôle emploi de Montaigu
- madame Muriel Renaud, directrice du pôle emploi de St Gilles Croix de Vie
- madame Elsa Miquel, directrice du pôle emploi Les Sables d'Olonne
- madame Anne-Marie Prieur, directrice du pôle emploi de Challans jusqu'au 30 juin 2018
- madame Fabienne Marchal, directrice du pôle emploi de Challans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018
- madame Laëtitia Boyer, directrice du pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Sylvia Donval Hérault, directrice du pôle emploi de Luçon.

## Article 6 – Délégués temporaires

**§ 1er** En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 5, bénéficiant des délégations mentionnées aux articles 1 § 2 à 3, à titre temporaire, chacune en ce qui la concerne, les personnes ci-après nommément désignées :

- madame Anne-Sophie Turpin, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Centre, jusqu'au 30 juin 2018
- madame Valérie Roustang, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Centre, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018
- madame Valérie Renou, responsable d'équipe, pôle emploi Nantes Centre
- monsieur Laurent Rafaud, directeur adjoint du pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Séverine Bellet, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Colette Perais, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Anne Del Moral, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Valérie Boucard, directrice adjointe du pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Myriam Aupiais, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Karine Fournier-Lanoé, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Laëtitia Bertiau, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Anne-Sophie Turpin, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Malakoff à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018
- madame Delphine Leclerc, directrice adjointe du pôle emploi de Nantes Nord
- madame Carole Mandin, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Nathalie Issindou, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Rachel David, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Sophie Marion, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Sylvie Talavera, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- monsieur Frédéric Joseph, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Julie Glenadel, directrice adjointe du pôle emploi de Nantes Chantenay
- madame Caroline Doare, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Chantenay
- madame Sophie Orain, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Chantenay, jusqu'au 30 juin 2018
- madame Nathalie Bouju, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Chantenay
- madame Anne Bourmaud, directrice adjointe du pôle emploi de Rezé
- madame Stéphanie Quelen, responsable d'équipe, pôle emploi de Rezé
- madame Sophie Chantreau, responsable d'équipe, pôle emploi de Rezé
- madame Evelyne Brouard, responsable d'équipe, pôle emploi de Rezé
- monsieur Pascal Ratier, directeur adjoint du pôle emploi de St Herblain
- monsieur Yann Le Gallo, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Marianne Richard, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Fabienne Gaubert, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Stéphane Morino-Laudrin, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Caroline Blondel, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Nathalie Lambert, directrice adjointe du pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- madame Valérie Roustang, responsable d'équipe, pôle emploi de St Sébastien sur Loire jusqu'au 30 juin 2018
- madame Sylvie Blanchet, responsable d'équipe, pôle emploi de St Sébastien sur Loire

- madame Fabienne Renusson, responsable d'équipe, pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- monsieur Pascal Liaigre, responsable d'équipe, pôle emploi d'Ancenis
- monsieur Benoît Chauviré, responsable d'équipe, pôle emploi d'Ancenis
- madame Anne André, responsable d'équipe, pôle emploi de Pornic
- madame Julie Jacqueline, responsable d'équipe, pôle emploi de Pornic
- madame Audrey Josse, directrice adjointe du pôle emploi de St Nazaire
- monsieur Grégory Bequet, responsable d'équipe, pôle emploi de St Nazaire
- monsieur Jean-Michel Requiem, responsable d'équipe, pôle emploi de St Nazaire
- monsieur Dominique Daburon, responsable d'équipe, pôle emploi de St Nazaire
- madame Christelle Letilly, responsable d'équipe ad interim, pôle emploi de St Nazaire, jusqu'au 31 juillet 2018
- madame Valérie Malhomme, directrice adjointe du pôle emploi de Trignac
- monsieur Michel Gador, responsable d'équipe, pôle emploi de Trignac
- madame Gaëlle Le Guilloux, responsable d'équipe, pôle emploi de Trignac
- madame Sophie Orain, responsable d'équipe, pôle emploi de Trignac, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018
- madame Delphine Moreau, directrice adjointe du pôle emploi de La Baule-Guérande
- madame Gwenaëlle Kirch, responsable d'équipe, pôle emploi de La Baule-Guérande
- madame To-Linh Baptiste, responsable d'équipe, pôle emploi de La Baule-Guérande
- monsieur Reynald Riou, responsable d'équipe, pôle emploi de La Baule-Guérande
- monsieur Jean-Pierre Charriau, responsable d'équipe, pôle emploi de Châteaubriant
- madame Jessica Vincent-Castric, responsable d'équipe, pôle emploi de Châteaubriant
- madame Loretta Simon, responsable d'équipe, pôle emploi de Blain
- madame Valérie Tourancheau, responsable d'équipe, pôle emploi de Blain
- madame Sylvie Chedhomme, responsable d'équipe, pôle emploi de Clisson
- monsieur Fabrice Lefort, responsable d'équipe, pôle emploi de Clisson
- madame Laurence Rouault, responsable d'équipe, pôle emploi de Machecoul
- monsieur Bruno Amirault, responsable d'équipe, pôle emploi de Machecoul
- madame Anita Charriau, directrice adjointe du pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Laurence Huneau, responsable d'équipe ad interim, pôle emploi d'Angers Balzac jusqu'au 30 juin 2018
- madame Laetitia Piva, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Caroline Meunier, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- monsieur Pierre Delaporte, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- monsieur Pierre Luneau, directeur adjoint du pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Nathalie Roy, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Sylvie Le Hen, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- monsieur Abderrazzak Jaa, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Lydie Ménard, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Katiouchka Legland, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Céline Edin, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- monsieur Alexandre Personne, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Hélène Vion, directrice adjointe du pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Nathalie Dalifard, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- monsieur Nicolas Aubry, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Valérie Martin, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- monsieur Christophe Jubin, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- monsieur Stéphane Hudon, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Aurore Joubert, directrice adjointe du pôle emploi d'Angers Europe
- monsieur Yves Ory, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Europe
- monsieur Jean-François Champain, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Europe
- madame Christelle Fleury, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Europe
- madame Emilie Limat, responsable d'équipe ad interim, pôle emploi d'Angers Europe jusqu'au 30 novembre 2018
- madame Véronique Lassier, directrice adjointe du pôle emploi de Saumur
- monsieur Roland Guillamot, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur
- monsieur Emmanuel Galais, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur
- madame Florence Tirehote, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur

- madame Nadine Juge, responsable d'équipe pôle, emploi de Saumur
- madame Gaëlle Huyghe, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur
- madame Véronique Quéré, responsable d'équipe, pôle emploi Beaufort en Anjou
- madame Alexandra Ouvrard, responsable d'équipe, pôle emploi Beaufort en Anjou
- monsieur Loïc Fisson, directeur adjoint du pôle emploi de Cholet
- madame Nadia Quéту, responsable d'équipe, pôle emploi de Cholet
- madame Line Landry, responsable d'équipe, pôle emploi de Cholet
- monsieur Michel Bertrand, responsable d'équipe, pôle emploi de Cholet
- madame Dorothée O'Neil, responsable d'équipe, pôle emploi de Cholet
- monsieur Laurent Chauvet, responsable d'équipe, pôle emploi de Segré
- monsieur Stéphane Bellanger, responsable d'équipe, pôle emploi de Segré
- madame Véronique Sanhaji, responsable d'équipe, pôle emploi de Beaupréau
- madame Brigitte Content, responsable d'équipe, pôle emploi de Beaupréau
- madame Audrey Baur, responsable d'équipe, pôle emploi de Beaupréau
- madame Christine Marquis, responsable d'équipe, pôle emploi de Mayenne
- madame Stéphanie Dorsy, responsable d'équipe, pôle emploi de Mayenne
- madame Stéphanie Le Moine, responsable d'équipe, pôle emploi de Mayenne
- madame Christelle Léon, responsable d'équipe, pôle emploi de Château Gontier
- madame Marie-Laure Temple, responsable d'équipe, pôle emploi de Château Gontier
- monsieur Richard Bertron, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval St Nicolas
- madame Isabelle Gatel, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval St Nicolas
- madame Jeanne Nlomngan, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval St Nicolas
- madame Muriel Dubois, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval Ferrié
- madame Clotilde Sorel, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval Ferrié
- madame Jocelyne Hubert-Gauthier, responsable d'équipe, pôle emploi Laval Ferrié
- madame Ludivine Guillet, directrice adjointe du pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Michael Delahaye, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Laurence Roinne-Colin, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Gaëlle Patron-Flambry, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Christelle Dexant, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Samuel Gonthier, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Alain Prigent, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Vincent Moutel, directeur adjoint du pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Emmanuel Pelletier, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- madame Claire Travers, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- madame Stéphanie Bosc Paitier, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- madame Anne Geslin, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- madame Sylvie Bertrand, directrice adjointe du pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Christophe Sergent, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Marc Papin, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Murielle Duval, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Bérengère Furet, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Emmanuel Huaume, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Catherine Plaza, responsable d'équipe, pôle emploi de La Ferté Bernard
- madame Oriane Runget, responsable d'équipe, pôle emploi de La Ferté Bernard
- madame Valérie Avril, responsable d'équipe, pôle emploi de La Flèche
- madame Stéphanie Vulmière, responsable d'équipe, pôle emploi de La Flèche
- monsieur Pascal Fourmy, responsable d'équipe, pôle emploi de Montval sur Loir
- madame Céline Guillet, responsable d'équipe, pôle emploi de Montval sur Loir
- madame Nathalie Stanojevic, responsable d'équipe, pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- madame Delphine Billet, responsable d'équipe, pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- monsieur Anthony Regnier, responsable d'équipe, pôle emploi de Mamers
- madame Isabelle Letard, directrice adjointe, pôle emploi de la Roche Nord
- madame Cécile Drapeau, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Nord
- monsieur Chloé Jousseau, responsable d'équipe, pôle emploi de la Roche Nord
- madame Anne-Françoise Lambert, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Nord
- madame Hélène Thibaud, directrice adjointe, pôle emploi de La Roche Sud
- monsieur Franck Plazanet, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Sud

- madame Anne-Laure Merlet, responsable d'équipe ad interim, pôle emploi de La Roche Sud, jusqu'au 31 octobre 2018
- madame Lydie Jrad, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Sud
- madame Amélie Jaunet, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Sud
- madame Nadine Pengam, responsable d'équipe, pôle emploi des Herbiers
- madame Soizic Lehuède, responsable d'équipe, pôle emploi des Herbiers
- madame Bernadette Rondeau, responsable d'équipe, pôle emploi des Herbiers
- madame Agnès Boulet, responsable d'équipe, pôle emploi de Montaigu
- madame Marie Goiset, responsable d'équipe, pôle emploi de Montaigu
- madame Virginie Friconneau, responsable d'équipe, pôle emploi de Saint Gilles Croix de Vie
- madame Gaëlle Singeot, responsable d'équipe, pôle emploi de Saint Gilles Croix de Vie
- madame Catherine Courand, responsable d'équipe, pôle emploi Les Sables d'Olonne
- madame Déborah LeGall, responsable d'équipe, pôle emploi Les Sables d'Olonne
- madame Anita Robineau, responsable d'équipe, pôle emploi Les Sables d'Olonne
- madame Alexandra Bonin, directrice adjointe du pôle emploi de Challans
- madame Nadia Baron, responsable d'équipe, pôle emploi de Challans
- madame Pascale Brodin, responsable d'équipe, pôle emploi de Challans
- madame Marie-Ange Trégret, responsable d'équipe, pôle emploi de Challans
- madame Virginie Martineau, responsable d'équipe du pôle emploi de Fontenay le Comte
- monsieur Pascal Pierre, responsable d'équipe, pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Emmanuelle Guillon, responsable d'équipe, pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Carole Cotton, responsable d'équipe, pôle emploi de Luçon
- madame Céline Ravon, responsable d'équipe, pôle emploi de Luçon

**§ 2** En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 5, bénéficient des délégations mentionnées aux articles 1 § 2 et 2, à titre temporaire, chacune en ce qui la concerne, les personnes ci-après nommément désignées :

- madame Alice Davillaud, référente métiers, pôle emploi de Nantes Centre
- madame Emmanuelle Ricordeau, référente métiers, pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Nathalie Giraud, référente métiers, pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Brigitte Gaudin, référente métiers, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Céline Tessier, référente métiers, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Corine Tessier, référente métiers, pôle emploi de Nantes Chantenay
- madame Régine Beneteau, référente métiers, pôle emploi de Rezé
- madame Isabelle Kerviche, référente métiers, pôle emploi de St Herblain
- madame Guillemette Michaud, référente métiers, pôle emploi de St Herblain, jusqu'au 30 juin 2018
- monsieur Laurent Aillet, référent métiers, pôle emploi de St Herblain, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018
- madame Sylvie Legendre, référente métiers, pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- madame Lucie Dursun, référente métiers, pôle emploi d'Ancenis
- madame Christelle Le Bouil, référente métiers, pôle emploi de Pornic
- madame Régine Hachet, référente métiers, pôle emploi de St Nazaire
- madame Sterenn Perron, référente métiers, pôle emploi de Trignac
- monsieur Philippe David, référent métiers, pôle emploi de La Baule-Guérande
- monsieur Yoann Boucard, référent métiers, pôle emploi de Châteaubriant
- madame Sigrid Alix, référente métiers, pôle emploi de Blain
- monsieur Yvon Boursier, référent métiers, pôle emploi de Clisson
- madame Béatrice Cail, référente métiers, pôle emploi de Machecoul
- madame Delphine Genest, référente métiers, pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Christelle Montalescot, référent métiers, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Soizic Bréheret, référente métiers, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Mélanie Barbier, référente métiers, pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Laurence Yquel, référente métiers, pôle emploi d'Angers Europe
- madame Emmanuelle Lemagnen, référent métiers, pôle emploi de Saumur
- monsieur Christophe Fougou, référent métiers, pôle emploi Beaufort en Anjou

- monsieur Loïc Leclinche, référent métiers, pôle emploi de Cholet
- monsieur Mickaël Mercier, référent métiers, pôle emploi de Beaupréau
- monsieur Kevin Doudard, référent métiers, pôle emploi de Segré
- madame Pascale Vandestick Carreau, référente métiers, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Laure Rigault, référente métiers, pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Patrice Bonnier, référent métiers, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Denis Loiseau, référent métiers, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- madame Catherine Lecomte, référente métiers, pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Julien Dupar, référent métiers, pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Annabel Besson, référente métiers, pôle emploi de La Ferté Bernard
- madame Nathalie Charmant, référente métiers, pôle emploi de La Flèche
- monsieur Arnaud Raby, référent métiers, pôle emploi de Montval sur Loir
- monsieur Mickael Phelippeau, référent métiers, pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- madame Christelle Morel, référente métiers, pôle emploi de Mamers
- madame Claire Barreau, référente métiers, pôle emploi de Mayenne
- madame Laetitia Bousseau, référente métiers, pôle emploi de Château Gontier
- madame Christelle Léon, référente métiers, pôle emploi de Laval Ferrié
- madame Virginie Coeudevez, référente métiers, pôle emploi de Laval St Nicolas
- madame Valérie Pavageau, référente métiers, pôle emploi de La Roche Nord
- monsieur Jean-Paul Caubit, référent métiers, pôle emploi de La Roche Nord
- madame Jannie Baud, référente métiers, pôle emploi de La Roche Sud
- monsieur Johann Jegou, référent métiers ad interim, pôle emploi des Herbiers, jusqu'au 31 octobre 2018
- madame Muriel Catroux, référente métiers, pôle emploi de Montaigu
- monsieur Valéry Jeanney, référent métiers, pôle emploi de Saint Gilles Croix de Vie,
- monsieur Hervé Vivion, référent métiers, pôle emploi Les Sables d'Olonne
- madame Johana Gemise, référente métiers, pôle emploi de Challans
- madame Isabelle Chevrier, référente métiers, pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Nathalie Robin, référente métiers, pôle emploi de Luçon.

## **Article 7 – Prestations en trop versées : délais de remboursement**

Délégation permanente de signature est donnée à l'ensemble des agents pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, de l'assurance chômage ou au titre du CSP et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 24 mois.

## **Article 8 – Prestations en trop versées : remises de dettes et recours gracieux**

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées ci-après au § 2 pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes :

- accorder la remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, de l'assurance chômage ou au titre du CSP, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros,
- statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions prises par les agents placés sous leur responsabilité en application de l'article 7 ci-dessus.

**§ 2** Bénéficiaire de la délégation donnée au §1er du présent article :

- monsieur Stéphane de Grimaudet, directeur du pôle emploi de Nantes Centre

- madame Anne-Sophie Turpin, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Centre jusqu'au 30 juin 2018
- madame Valérie Renou, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Centre
- madame Valérie Roustang, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Centre, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018
- madame Alice Davailaud, référente métiers, pôle emploi de Nantes Centre
- monsieur Guillaume Paillat, directeur du pôle emploi de Nantes Haluchère
- monsieur Laurent Rafaud, directeur adjoint du pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Séverine Bellet, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Colette Perais, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Anne Del Moral, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Emmanuelle Ricordeau, référente métiers, pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Nathalie Paichard, directrice du pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Valérie Boucard, directrice adjointe du pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Myriam Aupiais, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Karine Fournier-Lanoé, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Laëtitia Bertiau, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Anne-Sophie Turpin, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Malakoff à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018
- madame Nathalie Giraud, référente métiers, pôle emploi de Nantes Malakoff
- monsieur Philippe Gournay, directeur du pôle emploi de Nantes Nord
- madame Delphine Leclerc, directrice adjointe du pôle emploi de Nantes Nord
- madame Carole Mandin, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Nathalie Issindou, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Rachel David, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Brigitte Gaudin, référente métiers, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Myriam Comtesse, directrice du pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Sophie Marion, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Sylvie Talavera, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- monsieur Frédéric Joseph, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Céline Tessier, référente métiers, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Frédérique Letrésor, directrice du pôle emploi de Nantes Chantenay
- madame Julie Glenadel, directrice adjointe du pôle emploi de Nantes Chantenay
- madame Caroline Doare, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Chantenay
- madame Sophie Orain, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Chantenay, jusqu'au 30 juin 2018
- madame Nathalie Bouju, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Chantenay
- madame Corine Tessier, référente métiers, pôle emploi de Nantes Chantenay
- monsieur Joël Thareaut, directeur du pôle emploi de Rezé
- madame Anne Bourmaud, directrice adjointe du pôle emploi de Rezé
- madame Stéphanie Quelen, responsable d'équipe, pôle emploi de Rezé
- madame Sophie Chantreau, responsable d'équipe, pôle emploi de Rezé
- madame Evelyne Brouard, responsable d'équipe, pôle emploi de Rezé
- madame Régine Beneteau, référente métiers, pôle emploi de Rezé
- monsieur Eric Thiévent, directeur du pôle emploi de St Herblain
- monsieur Pascal Ratier, directeur adjoint du pôle emploi de St Herblain
- monsieur Yann Le Gallo, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Marianne Richard, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Fabienne Gaubert, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Stéphane Morino-Laudrin, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Caroline Blondel, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Isabelle Kerviche, référente métiers, pôle emploi de St Herblain
- madame Guillemette Michaud, référente métiers, pôle emploi de St Herblain, jusqu'au 30 juin 2018
- monsieur Laurent Aillet, référent métiers, pôle emploi de St Herblain, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018
- madame Céline Nue-Barthe, directrice du pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- madame Nathalie Lambert, directrice adjointe du pôle emploi de St Sébastien sur Loire

- madame Valérie Roustang, responsable d'équipe, pôle emploi de St Sébastien sur Loire, jusqu'au 30 juin 2018
- madame Sylvie Blanchet, responsable d'équipe, pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- madame Fabienne Renusson, responsable d'équipe, pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- madame Sylvie Legendre, référente métiers, pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- monsieur Christophe Le Forban, directeur du pôle emploi d'Ancenis
- monsieur Pascal Liaigre, responsable d'équipe, pôle emploi d'Ancenis
- monsieur Benoît Chauviré, responsable d'équipe, pôle emploi d'Ancenis
- madame Lucie Dursun, référente métiers, pôle emploi d'Ancenis
- monsieur Jérôme Gantois, directeur ad interim du pôle emploi de Pornic jusqu'au 31 décembre 2018
- madame Anne André, responsable d'équipe, pôle emploi de Pornic
- madame Julie Jacqueline, responsable d'équipe, pôle emploi de Pornic
- madame Christelle Le Bouil, référente métiers, pôle emploi de Pornic
- monsieur Gildas Ravache, directeur du pôle emploi de St Nazaire
- madame Audrey Josse, directrice adjointe, pôle emploi de St Nazaire
- monsieur Grégory Bequet, responsable d'équipe, pôle emploi de St Nazaire
- monsieur Jean-Michel Requiem, responsable d'équipe, pôle emploi de St Nazaire
- monsieur Dominique Daburon, responsable d'équipe, pôle emploi de St Nazaire
- madame Christelle Letilly, responsable d'équipe ad interim, pôle emploi de St Nazaire, jusqu'au 31 juillet 2018
- madame Régine Hachet, référente métiers, pôle emploi de St Nazaire
- madame Michèle Chevalier, directrice du pôle emploi de Trignac
- madame Valérie Malhomme, directrice adjointe du pôle emploi de Trignac
- monsieur Michel Gador, responsable d'équipe, pôle emploi de Trignac
- madame Gaëlle Le Guilloux, responsable d'équipe, pôle emploi de Trignac
- madame Sophie Orain, responsable d'équipe, pôle emploi de Trignac, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018
- madame Sterenn Perron, référente métiers, pôle emploi de Trignac
- monsieur Laurent Pellerin, directeur du pôle emploi de La Baule-Guérande
- madame Delphine Moreau, directrice adjointe du pôle emploi de La Baule-Guérande
- madame Gwenaëlle Kirch, responsable d'équipe, pôle emploi de La Baule-Guérande
- madame To-Linh Baptiste, responsable d'équipe, pôle emploi de La Baule-Guérande
- monsieur Reynald Riou, responsable d'équipe, pôle emploi de La Baule-Guérande
- monsieur Philippe David, référent métiers, pôle emploi de La Baule-Guérande
- monsieur Olivier Dubouchet, directeur du pôle emploi de Châteaubriant
- monsieur Jean-Pierre Charriau, responsable d'équipe, pôle emploi de Châteaubriant
- madame Jessica Vincent-Castric, responsable d'équipe, pôle emploi de Châteaubriant
- monsieur Yoann Boucard, référent métiers, pôle emploi de Châteaubriant
- madame Mylène Hermant, directrice du pôle emploi de Blain
- madame Loretta Simon, responsable d'équipe, pôle emploi de Blain
- madame Valérie Tourancheau, responsable d'équipe, pôle emploi de Blain
- madame Sigrid Alix, référente métiers, pôle emploi de Blain
- madame Frédérique Sébastien, directrice du pôle emploi de Clisson
- madame Sylvie Chedhomme, responsable d'équipe, pôle emploi de Clisson
- monsieur Fabrice Lefort, responsable d'équipe, pôle emploi de Clisson
- monsieur Yvon Boursier, référent métiers, pôle emploi de Clisson
- monsieur Arnaud Blanchon, directeur du pôle emploi de Machecoul
- madame Laurence Rouault, responsable d'équipe, pôle emploi de Machecoul
- monsieur Bruno Amirault, responsable d'équipe, pôle emploi de Machecoul
- madame Béatrice Cail, référente métiers, pôle emploi de Machecoul
- monsieur Yves Hemet, directeur du pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Anita Charriau, directrice adjointe du pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Laurence Huneau, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Laetitia Piva, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Caroline Meunier, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- monsieur Pierre Delaporte, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Delphine Genest, référente métiers, pôle emploi d'Angers Balzac

- madame Aurélie Bodet, directrice du pôle emploi d'Angers Roseraie
- monsieur Pierre Luneau, directeur adjoint du pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Nathalie Roy, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Sylvie Le Hen, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- monsieur Abderrazzak Jaa, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Lydie Ménard, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Katiouchka Legland, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Céline Edin, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- monsieur Alexandre Personne, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Soizic Bréheret, référente métiers, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Christelle Montalescot, référent métiers, pôle emploi d'Angers Roseraie
- monsieur Frédéric Bréheret, directeur du pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Hélène Vion, directrice adjointe du pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Nathalie Dalifard, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- monsieur Nicolas Aubry, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Valérie Martin, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- monsieur Christophe Jubin, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- monsieur Stéphane Hudon, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Mélanie Barbier, référente métiers, pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Sabrina Laloue, directrice du pôle emploi d'Angers Europe
- madame Aurore Joubert, directrice adjointe du pôle emploi d'Angers Europe
- monsieur Yves Ory, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Europe
- monsieur Jean-François Champain, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Europe
- madame Christelle Fleury, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Europe
- madame Emilie Limat, responsable d'équipe ad interim, pôle emploi d'Angers Europe, jusqu'au 30 novembre 2018
- madame Laurence Yquel, référente métiers, pôle emploi d'Angers Europe
- madame Bénédicte Augereau-Raud, directrice du pôle emploi de Saumur
- madame Véronique Lassier, directrice adjointe du pôle emploi de Saumur
- monsieur Roland Guillamot, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur
- monsieur Emmanuel Galais, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur
- madame Florence Tirehote, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur
- madame Nadine Juge, responsable d'équipe pôle, emploi de Saumur
- madame Gaëlle Huyghe, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur
- madame Emmanuelle Lemagnen, référent métiers, pôle emploi de Saumur
- madame Cécile Robert, directrice du pôle emploi de Beaufort en Anjou
- madame Véronique Quéré, responsable d'équipe, pôle emploi Beaufort en Anjou
- madame Alexandra Ouvrard, responsable d'équipe, pôle emploi Beaufort en Anjou
- monsieur Christophe Fougou, référent métiers, pôle emploi Beaufort en Anjou
- monsieur Nicolas Genève, directeur du pôle emploi de Cholet
- monsieur Loïc Fisson, directeur adjoint du pôle emploi de Cholet
- madame Nadia Quéту, responsable d'équipe, pôle emploi de Cholet
- madame Line Landry, responsable d'équipe, pôle emploi de Cholet
- monsieur Michel Bertrand, responsable d'équipe, pôle emploi de Cholet
- monsieur Loïc Leclinche, référent métiers, pôle emploi de Cholet
- monsieur Gilles Desgranges, directeur du pôle emploi de Segré
- monsieur Laurent Chauvet, responsable d'équipe, pôle emploi de Segré
- monsieur Stéphane Bellanger, responsable d'équipe, pôle emploi de Segré
- monsieur Kevin Doudard, référent métiers, pôle emploi de Segré
- monsieur Didier Brut, directeur du pôle emploi de Beaupréau
- madame Véronique Sanhaji, responsable d'équipe, pôle emploi de Beaupréau
- madame Brigitte Content, responsable d'équipe, pôle emploi de Beaupréau
- madame Audrey Baur, responsable d'équipe, pôle emploi de Beaupréau
- monsieur Mickaël Mercier, référent métiers, pôle emploi de Beaupréau
- monsieur Jérôme Blin, directeur du pôle emploi de Mayenne
- madame Christine Marquis, responsable d'équipe, pôle emploi de Mayenne
- madame Stéphanie Dorsy, responsable d'équipe, pôle emploi de Mayenne
- madame Stéphanie Le Moine, responsable d'équipe, pôle emploi de Mayenne

- madame Claire Barreau, référente métiers, pôle emploi de Mayenne
- madame Annick Heulin, directrice du pôle emploi de Château Gontier
- madame Christelle Léon, responsable d'équipe, pôle emploi de Château Gontier
- madame Marie-Laure Temple, responsable d'équipe, pôle emploi de Château Gontier
- madame Laetitia Bousseau, référente métiers, pôle emploi de Château Gontier
- madame Clarisse Etourneau, directrice du pôle emploi de Laval St Nicolas
- monsieur Richard Bertron, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval St Nicolas
- madame Isabelle Gatel, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval St Nicolas
- madame Jeanne Nlomngan, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval St Nicolas
- madame Virginie Coeudevez, référente métiers, pôle emploi de Laval St Nicolas
- monsieur Jean-Luc Lemeunier, directeur du pôle emploi de Laval Ferrié
- madame Muriel Dubois, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval Ferrié
- madame Clotilde Sorel, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval Ferrié
- madame Jocelyne Hubert-Gauthier, responsable d'équipe, pôle emploi Laval Ferrié
- madame Christelle Léon, référente métiers, pôle emploi de Laval Ferrié
- monsieur Claude Ouvrard, directeur du pôle emploi Le Mans Gare
- madame Ludivine Guillet, directrice adjointe du pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Michael Delahaye, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Laurence Roinne-Colin, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Gaëlle Patron-Flambry, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Christelle Dexant, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Samuel Gonthier, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Alain Prigent, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Pascale Vandestick Carreau, référente métiers, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Laure Rigault, référente métiers, pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Alexandre Thieulin, directeur du pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Vincent Moutel, directeur adjoint du pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Emmanuel Pelletier, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- madame Claire Travers, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- madame Stéphanie Bosc Paitier, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- madame Anne Geslin, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Patrice Bonnier, référent métiers, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Denis Loiseau, référent métiers, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Denis Bouhier, directeur du pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Sylvie Bertrand, directrice adjointe du pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Christophe Sergent, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Marc Papin, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Murielle Duval, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Bérengère Furet, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Emmanuel Huaume, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Catherine Lecomte, référente métiers, pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Julien Dupar, référent métiers, pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Loïc Champion, directeur du pôle emploi de La Ferté Bernard
- madame Catherine Plaza, responsable d'équipe, pôle emploi de La Ferté Bernard
- madame Oriane Runget, responsable d'équipe, pôle emploi de La Ferté Bernard
- madame Annabel Besson, référente métiers, pôle emploi de La Ferté Bernard
- monsieur Laurent Uroz, directeur du pôle emploi de La Flèche
- madame Valérie Avril, responsable d'équipe, pôle emploi de La Flèche
- madame Stéphanie Vulmière, responsable d'équipe, pôle emploi de La Flèche
- madame Nathalie Charmant, référente métiers, pôle emploi de La Flèche
- madame Catherine Donné, directrice du pôle emploi de Montval sur Loir, jusqu'au 30 juin 2018
- madame Nathalie Agullo, directrice du pôle emploi de Montval sur Loir à compter du 16 juillet 2018
- monsieur Pascal Fourmy, responsable d'équipe, pôle emploi de Montval sur Loir
- madame Céline Guillet, responsable d'équipe, pôle emploi de Montval sur Loir
- monsieur Arnaud Raby, référent métiers, pôle emploi de Montval sur Loir
- madame Sylvie Auckenthaler, directrice du pôle emploi de Sablé sur Sarthe

- madame Nathalie Stanojevic, responsable d'équipe, pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- madame Delphine Billet, responsable d'équipe, pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- monsieur Mickael Phelippeau, référent métiers, pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- madame Karine Bouhier, directrice ad interim du pôle emploi de Mamers
- monsieur Anthony Regnier, responsable d'équipe, pôle emploi de Mamers
- madame Christelle Morel, référente métiers, pôle emploi de Mamers
- monsieur Jean-Marc Violeau, directeur du pôle emploi de La Roche Nord
- madame Isabelle Letard, directrice adjointe, pôle emploi de la Roche Nord
- madame Cécile Drapeau, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Nord
- monsieur Chloë Jousseau, responsable d'équipe, pôle emploi de la Roche Nord
- madame Anne-Françoise Lambert, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Nord
- madame Valérie Pavageau, référente métiers, pôle emploi de La Roche Nord
- monsieur Jean-Paul Caubit, référent métiers, pôle emploi de La Roche Nord
- madame Annie Gourraud, directrice du pôle emploi de La Roche Sud
- madame Hélène Thibaud, directrice adjointe, pôle emploi de La Roche Sud
- monsieur Franck Plazanet, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Sud
- madame Anne-Laure Merlet, responsable d'équipe ad interim, pôle emploi de La Roche Sud, jusqu'au 31 octobre 2018
- madame Lydie Jrad, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Sud
- madame Amélie Jaunet, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Sud
- madame Jannie Baud, référente métiers, pôle emploi de La Roche Sud
- monsieur Laurent Soullard, directeur du pôle emploi des Herbiers
- madame Nadine Pengam, responsable d'équipe, pôle emploi des Herbiers
- madame Soizic Lehuede, responsable d'équipe, pôle emploi des Herbiers
- madame Bernadette Rondeau, responsable d'équipe, pôle emploi des Herbiers
- monsieur Johann Jegou, référent métiers ad interim, pôle emploi des Herbiers, jusqu'au 31 octobre 2018
- madame Delphine Guémy-Legrand, directrice du pôle emploi de Montaigu
- madame Agnès Boulet, responsable d'équipe, pôle emploi de Montaigu
- madame Marie Goiset, responsable d'équipe, pôle emploi de Montaigu
- madame Muriel Catroux, référente métiers, pôle emploi de Montaigu
- madame Muriel Renaud, directrice du pôle emploi de St Gilles Croix de Vie
- madame Virginie Friconneau, responsable d'équipe, pôle emploi de Saint Gilles Croix de Vie
- madame Gaëlle Singeot, responsable d'équipe, pôle emploi de Saint Gilles Croix de Vie
- monsieur Valéry Jeanney, référent métiers, pôle emploi de Saint Gilles Croix de Vie,
- madame Elsa Miquel, directrice du pôle emploi Les Sables d'Olonne
- madame Catherine Courand, responsable d'équipe, pôle emploi Les Sables d'Olonne
- madame Déborah LeGall, responsable d'équipe, pôle emploi Les Sables d'Olonne
- madame Anita Robineau, responsable d'équipe, pôle emploi Les Sables d'Olonne
- monsieur Hervé Vivion, référent métiers, pôle emploi Les Sables d'Olonne
- madame Anne-Marie Prieur, directrice du pôle emploi de Challans jusqu'au 30 juin 2018
- madame Fabienne Marchal, directrice du pôle emploi de Challans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018
- madame Alexandra Bonin, directrice adjointe du pôle emploi de Challans
- madame Nadia Baron, responsable d'équipe, pôle emploi de Challans
- madame Pascale Brodin, responsable d'équipe, pôle emploi de Challans
- madame Marie-Ange Trégret, responsable d'équipe, pôle emploi de Challans
- madame Johana Gemise, référente métiers, pôle emploi de Challans
- madame Laëtitia Boyer, directrice du pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Virginie Martineau, responsable d'équipe du pôle emploi de Fontenay le Comte
- monsieur Pascal Pierre, responsable d'équipe, pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Emmanuelle Guillon, responsable d'équipe, pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Isabelle Chevrier, référente métiers, pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Sylvia Donval Hérault, directrice du pôle emploi de Luçon
- madame Carole Cotton, responsable d'équipe, pôle emploi de Luçon
- madame Céline Ravon, responsable d'équipe, pôle emploi de Luçon
- madame Nathalie Robin, référente métiers, pôle emploi de Luçon.

**Article 9 – Abrogation**

La décision PdL n° 2018-05 DS Agences du 12 avril 2018 est abrogée.

**Article 10 – Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Nantes, le 12 juin 2018.

Alain Mauny  
directeur régional  
de Pôle emploi Pays de la Loire

Décision PdL n° 2018-11 DS IPR du 12 juin 2018

**Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n°12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage et cotisations Ags irrécouvrables**

Le directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-10, L. 5422-20, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le code de commerce, notamment les articles L. 626-6 et D.626-9 à D.626-15, et les décrets n° 2007-153 du 5 février 2007 et n° 2007-686 du 4 mai 2007,

Vu la convention du 27 juin 2011 relative à la mise en œuvre du CSP et ses avenants, et la convention du 19 juillet 2011 relative au CSP et ses avenants,

Vu, ensemble, la convention du 14 avril 2017 relative à l'indemnisation du chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier l'accord d'application n° 12,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n°2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant respectivement acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu, ensemble, la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2014-144 du 1er septembre 2014 relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive et les décisions par lesquelles le directeur général a transféré à cet établissement des missions complémentaires précédemment exercées par la direction de Pôle emploi Pays de la Loire,

Décide :

**Article 1 – Décisions relatives au versement des allocations d'assurance chômage**

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 3, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord n° 12 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes :

- 1) admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,
- 2) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations autres que celles visées au § 1er et à l'alinéa 1er du § 2 de l'accord n°6 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage,
- 3) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 3 de l'accord d'application n°12,
- 4) accorder le maintien du versement des prestations au titre de l'article 9 § 3 du règlement de l'assurance chômage dans les deux cas visés au § 4 de l'accord d'application n° 12.

## Article 2 – Remises des allocations et/ou prestations en trop versées

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 3, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes, accorder, en tout ou en partie, la remise des allocations et/ou prestations en trop versées au titre de la convention d'assurance chômage, de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) pour une raison autre que l'existence d'une fraude ou d'une fausse déclaration, établie par le juge ou alléguée par les services de Pôle emploi, pour un montant maximal de 650 euros.

## Article 3 – Délégués

Bénéficient des délégations permanentes de signature données aux articles 1 et 2 de la présente décision, les personnes désignées ci-après :

- monsieur Stéphane de Grimaudet, directeur du pôle emploi de Nantes Centre
- madame Anne-Sophie Turpin, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Centre jusqu'au 30 juin 2018
- madame Valérie Renou, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Centre
- madame Valérie Roustang, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Centre, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018
- madame Alice Davailaud, référente métiers, pôle emploi de Nantes Centre
- monsieur Guillaume Paillat, directeur du pôle emploi de Nantes Haluchère
- monsieur Laurent Rafeud, directeur adjoint du pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Séverine Bellet, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Colette Perais, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Anne Del Moral, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Emmanuelle Ricordeau, référente métiers, pôle emploi de Nantes Haluchère
- madame Nathalie Paichard, directrice du pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Valérie Boucard, directrice adjointe du pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Myriam Aupiais, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Karine Fournier-Lanoé, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Laëtitia Bertiau, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Malakoff
- madame Anne-Sophie Turpin, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Malakoff à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018
- madame Nathalie Giraud, référente métiers, pôle emploi de Nantes Malakoff
- monsieur Philippe Gournay, directeur du pôle emploi de Nantes Nord
- madame Delphine Leclerc, directrice adjointe du pôle emploi de Nantes Nord
- madame Carole Mandin, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Nathalie Issindou, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Rachel David, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Brigitte Gaudin, référente métiers, pôle emploi de Nantes Nord
- madame Myriam Comtesse, directrice du pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Sophie Marion, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Sylvie Talavera, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- monsieur Frédéric Joseph, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Céline Tessier, référente métiers, pôle emploi de Nantes Ste Luce
- madame Frédérique Letrésar, directrice du pôle emploi de Nantes Chantenay
- madame Julie Glenadel, directrice adjointe du pôle emploi de Nantes Chantenay
- madame Caroline Doare, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Chantenay
- madame Sophie Orain, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Chantenay, jusqu'au 30 juin 2018
- madame Nathalie Bouju, responsable d'équipe, pôle emploi de Nantes Chantenay
- madame Corine Tessier, référente métiers, pôle emploi de Nantes Chantenay
- monsieur Joël Thareaut, directeur du pôle emploi de Rezé
- madame Anne Bourmaud, directrice adjointe du pôle emploi de Rezé

- madame Stéphanie Quelen, responsable d'équipe, pôle emploi de Rezé
- madame Sophie Chantreau, responsable d'équipe, pôle emploi de Rezé
- madame Evelyne Brouard, responsable d'équipe, pôle emploi de Rezé
- madame Régine Beneteau, référente métiers, pôle emploi de Rezé
- monsieur Eric Thiévent, directeur du pôle emploi de St Herblain
- monsieur Pascal Ratier, directeur adjoint du pôle emploi de St Herblain
- monsieur Yann Le Gallo, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Marianne Richard, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Fabienne Gaubert, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Stéphane Morino-Laudrin, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Caroline Blondel, responsable d'équipe, pôle emploi de St Herblain
- madame Isabelle Kerviche, référente métiers, pôle emploi de St Herblain
- madame Guillemette Michaud, référente métiers, pôle emploi de St Herblain, jusqu'au 30 juin 2018
- monsieur Laurent Aillet, référent métiers, pôle emploi de St Herblain, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018
- madame Céline Nue-Barthe, directrice du pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- madame Nathalie Lambert, directrice adjointe du pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- madame Valérie Roustang, responsable d'équipe, pôle emploi de St Sébastien sur Loire, jusqu'au 30 juin 2018
- madame Sylvie Blanchet, responsable d'équipe, pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- madame Fabienne Renusson, responsable d'équipe, pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- madame Sylvie Legendre, référente métiers, pôle emploi de St Sébastien sur Loire
- monsieur Christophe Le Forban, directeur du pôle emploi d'Ancenis
- monsieur Pascal Liaigre, responsable d'équipe, pôle emploi d'Ancenis
- monsieur Benoît Chauviré, responsable d'équipe, pôle emploi d'Ancenis
- madame Lucie Dursun, référente métiers, pôle emploi d'Ancenis
- monsieur Jérôme Gantois, directeur ad interim du pôle emploi de Pornic jusqu'au 31 décembre 2018
- madame Anne André, responsable d'équipe, pôle emploi de Pornic
- madame Julie Jacqueline, responsable d'équipe, pôle emploi de Pornic
- madame Christelle Le Bouil, référente métiers, pôle emploi de Pornic
- monsieur Gildas Ravache, directeur du pôle emploi de St Nazaire
- madame Audrey Josse, directrice adjointe, pôle emploi de St Nazaire
- monsieur Grégory Bequet, responsable d'équipe, pôle emploi de St Nazaire
- monsieur Jean-Michel Requiem, responsable d'équipe, pôle emploi de St Nazaire
- monsieur Dominique Daburon, responsable d'équipe, pôle emploi de St Nazaire
- madame Christelle Letilly, responsable d'équipe ad interim, pôle emploi de St Nazaire, jusqu'au 31 juillet 2018
- madame Régine Hachet, référente métiers, pôle emploi de St Nazaire
- madame Michèle Chevalier, directrice du pôle emploi de Trignac
- madame Valérie Malhomme, directrice adjointe du pôle emploi de Trignac
- monsieur Michel Gador, responsable d'équipe, pôle emploi de Trignac
- madame Gaëlle Le Guilloux, responsable d'équipe, pôle emploi de Trignac
- madame Sophie Orain, responsable d'équipe, pôle emploi de Trignac, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018
- madame Sterenn Perron, référente métiers, pôle emploi de Trignac
- monsieur Laurent Pellerin, directeur du pôle emploi de La Baule-Guérande
- madame Delphine Moreau, directrice adjointe du pôle emploi de La Baule-Guérande
- madame Gwenaëlle Kirch, responsable d'équipe, pôle emploi de La Baule-Guérande
- madame To-Linh Baptiste, responsable d'équipe, pôle emploi de La Baule-Guérande
- monsieur Reynald Riou, responsable d'équipe, pôle emploi de La Baule-Guérande
- monsieur Philippe David, référent métiers, pôle emploi de La Baule-Guérande
- monsieur Olivier Dubouchet, directeur du pôle emploi de Châteaubriant
- monsieur Jean-Pierre Charriau, responsable d'équipe, pôle emploi de Châteaubriant
- madame Jessica Vincent-Castric, responsable d'équipe, pôle emploi de Châteaubriant
- monsieur Yoann Boucard, référent métiers, pôle emploi de Châteaubriant
- madame Mylène Hermant, directrice du pôle emploi de Blain

- madame Loretta Simon, responsable d'équipe, pôle emploi de Blain
- madame Valérie Tourancheau, responsable d'équipe, pôle emploi de Blain
- madame Sigrid Alix, référente métiers, pôle emploi de Blain
- madame Frédérique Sébastien, directrice du pôle emploi de Clisson
- madame Sylvie Chedhomme, responsable d'équipe, pôle emploi de Clisson
- monsieur Fabrice Lefort, responsable d'équipe, pôle emploi de Clisson
- monsieur Yvon Boursier, référent métiers, pôle emploi de Clisson
- monsieur Arnaud Blanchon, directeur du pôle emploi de Machecoul
- madame Laurence Rouault, responsable d'équipe, pôle emploi de Machecoul
- monsieur Bruno Amirault, responsable d'équipe, pôle emploi de Machecoul
- madame Béatrice Cail, référente métiers, pôle emploi de Machecoul
- monsieur Yves Hemet, directeur du pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Anita Charriau, directrice adjointe du pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Laurence Huneau, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Laetitia Piva, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Caroline Meunier, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- monsieur Pierre Delaporte, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Delphine Genest, référente métiers, pôle emploi d'Angers Balzac
- madame Aurélie Bodet, directrice du pôle emploi d'Angers Roseraie
- monsieur Pierre Luneau, directeur adjoint du pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Nathalie Roy, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Sylvie Le Hen, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- monsieur Abderrazzak Jaa, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Lydie Ménard, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Katiouchka Legland, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Céline Edin, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- monsieur Alexandre Personne, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Soizic Bréheret, référente métiers, pôle emploi d'Angers Roseraie
- madame Christelle Montalescot, référent métiers, pôle emploi d'Angers Roseraie
- monsieur Frédéric Bréheret, directeur du pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Hélène Vion, directrice adjointe du pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Nathalie Dalifard, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- monsieur Nicolas Aubry, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Valérie Martin, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- monsieur Christophe Jubin, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- monsieur Stéphane Hudon, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Mélanie Barbier, référente métiers, pôle emploi d'Angers Capucins
- madame Sabrina Laloue, directrice du pôle emploi d'Angers Europe
- madame Aurore Joubert, directrice adjointe du pôle emploi d'Angers Europe
- monsieur Yves Ory, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Europe
- monsieur Jean-François Champain, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Europe
- madame Christelle Fleury, responsable d'équipe, pôle emploi d'Angers Europe
- madame Emilie Limat, responsable d'équipe ad interim, pôle emploi d'Angers Europe, jusqu'au 30 novembre 2018
- madame Laurence Yquel, référente métiers, pôle emploi d'Angers Europe
- madame Bénédicte Augereau-Raud, directrice du pôle emploi de Saumur
- madame Véronique Lassier, directrice adjointe du pôle emploi de Saumur
- monsieur Roland Guillamot, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur
- monsieur Emmanuel Galais, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur
- madame Florence Tirehote, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur
- madame Nadine Juge, responsable d'équipe pôle, emploi de Saumur
- madame Gaëlle Huyghe, responsable d'équipe, pôle emploi de Saumur
- madame Emmanuelle Lemagnen, référent métiers, pôle emploi de Saumur
- madame Cécile Robert, directrice du pôle emploi de Beaufort en Anjou
- madame Véronique Quéré, responsable d'équipe, pôle emploi Beaufort en Anjou
- madame Alexandra Ouvrard, responsable d'équipe, pôle emploi Beaufort en Anjou
- monsieur Christophe Fougou, référent métiers, pôle emploi Beaufort en Anjou
- monsieur Nicolas Genève, directeur du pôle emploi de Cholet

- monsieur Loïc Fisson, directeur adjoint du pôle emploi de Cholet
- madame Nadia Quéту, responsable d'équipe, pôle emploi de Cholet
- madame Line Landry, responsable d'équipe, pôle emploi de Cholet
- monsieur Michel Bertrand, responsable d'équipe, pôle emploi de Cholet
- monsieur Loïc Leclinche, référent métiers, pôle emploi de Cholet
- monsieur Gilles Desgranges, directeur du pôle emploi de Segré
- monsieur Laurent Chauvet, responsable d'équipe, pôle emploi de Segré
- monsieur Stéphane Bellanger, responsable d'équipe, pôle emploi de Segré
- monsieur Kevin Doudard, référent métiers, pôle emploi de Segré
- monsieur Didier Brut, directeur du pôle emploi de Beaupréau
- madame Véronique Sanhaji, responsable d'équipe, pôle emploi de Beaupréau
- madame Brigitte Content, responsable d'équipe, pôle emploi de Beaupréau
- madame Audrey Baur, responsable d'équipe, pôle emploi de Beaupréau
- monsieur Mickaël Mercier, référent métiers, pôle emploi de Beaupréau
- monsieur Jérôme Blin, directeur du pôle emploi de Mayenne
- madame Christine Marquis, responsable d'équipe, pôle emploi de Mayenne
- madame Stéphanie Dorsy, responsable d'équipe, pôle emploi de Mayenne
- madame Stéphanie Le Moine, responsable d'équipe, pôle emploi de Mayenne
- madame Claire Barreau, référente métiers, pôle emploi de Mayenne
- madame Annick Heulin, directrice du pôle emploi de Château Gontier
- madame Christelle Léon, responsable d'équipe, pôle emploi de Château Gontier
- madame Marie-Laure Temple, responsable d'équipe, pôle emploi de Château Gontier
- madame Laetitia Bousseau, référente métiers, pôle emploi de Château Gontier
- madame Clarisse Etourneau, directrice du pôle emploi de Laval St Nicolas
- monsieur Richard Bertron, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval St Nicolas
- madame Isabelle Gatel, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval St Nicolas
- madame Jeanne Nlomngan, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval St Nicolas
- madame Virginie Coeudevez, référente métiers, pôle emploi de Laval St Nicolas
- monsieur Jean-Luc Lemeunier, directeur du pôle emploi de Laval Ferrié
- madame Muriel Dubois, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval Ferrié
- madame Clotilde Sorel, responsable d'équipe, pôle emploi de Laval Ferrié
- madame Jocelyne Hubert-Gauthier, responsable d'équipe, pôle emploi Laval Ferrié
- madame Christelle Léon, référente métiers, pôle emploi de Laval Ferrié
- monsieur Claude Ouvrard, directeur du pôle emploi Le Mans Gare
- madame Ludivine Guillet, directrice adjointe du pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Michael Delahaye, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Laurence Roinne-Colin, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Gaëlle Patron-Flambry, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Christelle Dexant, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Samuel Gonthier, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Alain Prigent, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Pascale Vandestick Carreau, référente métiers, pôle emploi Le Mans Gare
- madame Laure Rigault, référente métiers, pôle emploi Le Mans Gare
- monsieur Alexandre Thieulin, directeur du pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Vincent Moutel, directeur adjoint du pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Emmanuel Pelletier, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- madame Claire Travers, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- madame Stéphanie Bosc Paitier, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- madame Anne Geslin, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Patrice Bonnier, référent métiers, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Denis Loiseau, référent métiers, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- monsieur Denis Bouhier, directeur du pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Sylvie Bertrand, directrice adjointe du pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Christophe Sergent, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Marc Papin, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Murielle Duval, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- madame Bérengère Furet, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Emmanuel Huaume, responsable d'équipe, pôle emploi Le Mans Ouest

- madame Catherine Lecomte, référente métiers, pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Julien Dupar, référent métiers, pôle emploi Le Mans Ouest
- monsieur Loïc Champion, directeur du pôle emploi de La Ferté Bernard
- madame Catherine Plaza, responsable d'équipe, pôle emploi de La Ferté Bernard
- madame Oriane Runget, responsable d'équipe, pôle emploi de La Ferté Bernard
- madame Annabel Besson, référente métiers, pôle emploi de La Ferté Bernard
- monsieur Laurent Uroz, directeur du pôle emploi de La Flèche
- madame Valérie Avril, responsable d'équipe, pôle emploi de La Flèche
- madame Stéphanie Vulmière, responsable d'équipe, pôle emploi de La Flèche
- madame Nathalie Charmant, référente métiers, pôle emploi de La Flèche
- madame Catherine Donné, directrice du pôle emploi de Montval sur Loir, jusqu'au 30 juin 2018
- madame Nathalie Agullo, directrice du pôle emploi de Montval sur Loir à compter du 16 juillet 2018
- monsieur Pascal Fourmy, responsable d'équipe, pôle emploi de Montval sur Loir
- madame Céline Guillet, responsable d'équipe, pôle emploi de Montval sur Loir
- monsieur Arnaud Raby, référent métiers, pôle emploi de Montval sur Loir
- madame Sylvie Auckenthaler, directrice du pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- madame Nathalie Stanojevic, responsable d'équipe, pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- madame Delphine Billet, responsable d'équipe, pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- monsieur Mickael Phelippeau, référent métiers, pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- madame Karine Bouhier, directrice ad interim du pôle emploi de Mamers
- monsieur Anthony Regnier, responsable d'équipe, pôle emploi de Mamers
- madame Christelle Morel, référente métiers, pôle emploi de Mamers
- monsieur Jean-Marc Violeau, directeur du pôle emploi de La Roche Nord
- madame Isabelle Letard, directrice adjointe, pôle emploi de la Roche Nord
- madame Cécile Drapeau, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Nord
- monsieur Chloë Jousseau, responsable d'équipe, pôle emploi de la Roche Nord
- madame Anne-Françoise Lambert, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Nord
- madame Valérie Pavageau, référente métiers, pôle emploi de La Roche Nord
- monsieur Jean-Paul Caubit, référent métiers, pôle emploi de La Roche Nord
- madame Annie Gourraud, directrice du pôle emploi de La Roche Sud
- madame Hélène Thibaud, directrice adjointe, pôle emploi de La Roche Sud
- monsieur Franck Plazanet, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Sud
- madame Anne-Laure Merlet, responsable d'équipe ad interim, pôle emploi de La Roche Sud, jusqu'au 31 octobre 2018
- madame Lydie Jrad, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Sud
- madame Amélie Jaunet, responsable d'équipe, pôle emploi de La Roche Sud
- madame Jannie Baud, référente métiers, pôle emploi de La Roche Sud
- monsieur Laurent Soullard, directeur du pôle emploi des Herbiers
- madame Nadine Pengam, responsable d'équipe, pôle emploi des Herbiers
- madame Soizic Lehuede, responsable d'équipe, pôle emploi des Herbiers
- madame Bernadette Rondeau, responsable d'équipe, pôle emploi des Herbiers
- monsieur Johann Jegou, référent métiers ad interim, pôle emploi des Herbiers, jusqu'au 31 octobre 2018
- madame Delphine Guémy-Legrand, directrice du pôle emploi de Montaigu
- madame Agnès Boulet, responsable d'équipe, pôle emploi de Montaigu
- madame Marie Goiset, responsable d'équipe, pôle emploi de Montaigu
- madame Muriel Catroux, référente métiers, pôle emploi de Montaigu
- madame Muriel Renaud, directrice du pôle emploi de St Gilles Croix de Vie
- madame Virginie Friconneau, responsable d'équipe, pôle emploi de Saint Gilles Croix de Vie
- madame Gaëlle Singeot, responsable d'équipe, pôle emploi de Saint Gilles Croix de Vie
- monsieur Valéry Jeanney, référent métiers, pôle emploi de Saint Gilles Croix de Vie,
- madame Elsa Miquel, directrice du pôle emploi Les Sables d'Olonne
- madame Catherine Courand, responsable d'équipe, pôle emploi Les Sables d'Olonne
- madame Déborah LeGall, responsable d'équipe, pôle emploi Les Sables d'Olonne
- madame Anita Robineau, responsable d'équipe, pôle emploi Les Sables d'Olonne
- monsieur Hervé Vivion, référent métiers, pôle emploi Les Sables d'Olonne

- madame Anne-Marie Prieur, directrice du pôle emploi de Challans jusqu'au 30 juin 2018
- madame Fabienne Marchal, directrice du pôle emploi de Challans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018
- madame Alexandra Bonin, directrice adjointe du pôle emploi de Challans
- madame Nadia Baron, responsable d'équipe, pôle emploi de Challans
- madame Pascale Brodin, responsable d'équipe, pôle emploi de Challans
- madame Marie-Ange Trégret, responsable d'équipe, pôle emploi de Challans
- madame Johana Gemise, référente métiers, pôle emploi de Challans
- madame Laëtitia Boyer, directrice du pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Virginie Martineau, responsable d'équipe du pôle emploi de Fontenay le Comte
- monsieur Pascal Pierre, responsable d'équipe, pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Emmanuelle Guillon, responsable d'équipe, pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Isabelle Chevrier, référente métiers, pôle emploi de Fontenay le Comte
- madame Sylvia Donval Hérault, directrice du pôle emploi de Luçon
- madame Carole Cotton, responsable d'équipe, pôle emploi de Luçon
- madame Céline Ravon, responsable d'équipe, pôle emploi de Luçon
- madame Nathalie Robin, référente métiers, pôle emploi de Luçon.

#### **Article 4 – Remises de majorations de retard et/ou de pénalités hors CCSF**

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, et à monsieur Olivier Pelvoizin, directeur régional adjoint en charge des opérations, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder en tout ou en partie ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué dans le cadre des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs dans la limite, en cas d'acceptation, de 6 000 euros.

**§ 2** Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Daniel, directeur de la production de services, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder en tout ou en partie ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article VIII de la présente décision, la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs dans la limite, en cas d'acceptation, de 4 000 euros.

**§ 3** Délégation permanente de signature est donnée à madame Sylvie Laveyne, responsable du service régional aux demandeurs d'emploi, à monsieur Pascal Jaffray, responsable adjoint du service régional aux demandeurs d'emploi et à monsieur Fabrice Loquai, responsable d'équipe contentieux / précontentieux, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder en tout ou en partie ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des

créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs dans la limite, en cas d'acceptation, de 2 000 euros.

## **Article 5 – Délais de paiement de contributions, cotisations et autres ressources hors CCSF**

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, à monsieur Olivier Pelvoizin, directeur régional adjoint en charge des opérations, et à monsieur Stéphane Daniel, directeur de la production de services, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues par les employeurs au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 25 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 6 mois.

**§ 2** Délégation permanente de signature est donnée à madame Sylvie Laveyne, responsable du service régional aux demandeurs d'emploi, à monsieur Pascal Jaffray, responsable adjoint du service régional aux demandeurs d'emploi et à monsieur Fabrice Loquai, responsable d'équipe contentieux / précontentieux, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues par les employeurs au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 10 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 3 mois.

## **Article 6 – Report de paiement de contributions, cotisations et accessoires**

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, et à monsieur Olivier Pelvoizin, directeur régional adjoint en charge des opérations, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, accepter les demandes de report de paiement des contributions, cotisations et accessoires dans la limite de 3 mois ou les refuser.

**§ 2** En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, et de monsieur Olivier Pelvoizin, directeur régional adjoint en charge des opérations, bénéficie de cette même délégation, à titre temporaire, monsieur Stéphane Daniel, directeur de la production de services.

## **Article 7 – Ressources : remises et délais examinés en CCSF**

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher en charge de la performance sociale, directeur régional adjoint, à monsieur Olivier Pelvoizin, directeur régional adjoint en charge des opérations, et à monsieur Stéphane Daniel, directeur de la production de services,

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire et dans les conditions et limites fixées par le code de commerce, les décrets régissant la matière, les accords d'assurance chômage et le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, accorder ou refuser, dans les cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision :

- des délais pour le paiement des créances dues par les employeurs exigibles à la date de réception de la demande, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce et, accorder des délais de paiement, dans la limite maximale de 12 mois - ou, lorsque l'ensemble des autres membres de la CCSF est disposé à consentir des délais de paiement excédant 12 mois, dans la limite maximale de 36 mois - ou refuser d'accorder des délais ;
- une remise de la part patronale des contributions dues à l'assurance chômage, des cotisations dues à l'Ags, des majorations de retard, des frais de poursuite et des sanctions, exigibles à la date de réception de la demande de remise, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce. En cas de liquidation judiciaire, aucune des créances restant dues à l'institution par l'employeur ne peut donner lieu à une remise.

## Article 8 – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, et à monsieur Olivier Pelvoizin, directeur régional adjoint en charge des opérations, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire et dans les conditions et limites fixées par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 22 500 euros s'il s'agit de cotisations à l'Ags, à 10 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou de contributions ou autres sommes dues par l'employeur au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP), et inférieur à 1 000 euros s'il s'agit d'allocations ou aides en trop versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP.

**§ 2** Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Daniel, directeur de la production de services, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire et dans les conditions et limites fixées par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 5 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l'Ags, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues par l'employeur au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP), et inférieur à 300 euros s'il s'agit d'allocations ou aides en trop versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP.

**§ 3** Délégation permanente de signature est donnée à madame Sylvie Laveyne, responsable du service régional aux demandeurs d'emploi, à monsieur Pascal Jaffray, responsable adjoint du service régional aux demandeurs d'emploi et à monsieur Fabrice Loquai, responsable d'équipe contentieux / précontentieux, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire et dans les conditions et limites fixées par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 1 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l'Ags ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues par l'employeur au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP), et inférieur à 300 euros s'il s'agit d'allocations ou aides en trop versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP.

### **Article 9 – Restriction**

Lorsque, par décision du directeur général, l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence pour gérer une mission déterminée, les délégués constitués dans la présente décision ne disposent plus, à compter de la date d'effet de la décision du directeur général, de la compétence pour statuer dans les dossiers afférents à cette mission lorsque l'établissement Pôle emploi services a le pouvoir de décider.

### **Article 10 – Incompatibilités**

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

### **Article 11 – Abrogation**

La décision PdL n° 2018-06 DS IPR du 12 avril 2018 est abrogée.

### **Article 12 – Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Nantes, le 12 juin 2018.

Alain Mauny,  
directeur régional  
de Pôle emploi Pays de la Loire

Décision HdF n° 2018-44 DS DR du 13 juin 2018

## Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France au sein de la direction régionale

La directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8, L.5312-9, L.5312-10, L.5312-13, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26,

Vu, ensemble, l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2014-23 du 21 mai 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2017-24 du 18 octobre 2017 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés de Pôle emploi

Vu la décision n° 2017-117 du 31 décembre 2017 du directeur général de Pôle emploi actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2016-13 du 2 février 2016 du directeur général de Pôle emploi portant délégation de pouvoir aux directeurs régionaux de Pôle emploi

Vu la décision n° 2015-161 du 4 décembre 2015 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive

Décide :

### Section 1 – Fonctionnement général

#### Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans la limite de leurs attributions :

- 1) les correspondances se rapportant aux activités du service, les instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Hauts-de-France et les correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité, ainsi que les décisions leur accordant des primes, des promotions et indemnités,

- 3) les ordres de mission / autorisation de déplacements, les états de frais de déplacement et autorisations d'utiliser un véhicule, des agents placés sous leur autorité se rapportant à des déplacements en France et à l'étranger.

**§ 2** Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administration, finances et gestion
- madame Caroline Riffard, directrice des opérations

**§ 3** En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 2 du présent article, bénéficiaire de la même délégation, à l'exclusion des déplacements hors de France métropolitaine à titre temporaire et dans la limite de leurs attributions :

- monsieur Laurent Lejeune, adjoint à la direction des opérations en charge de l'appui, suivi projets et la gouvernance
- monsieur Olivier Delporte, directeur maîtrise des risques
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administration, finances et gestion
- madame Olga Meurisse, adjointe à la DSRE en charge du partenariat, relations extérieures, statistiques Etudes et Evaluation
- madame Sylvie De Clercq, adjointe DSRE en charge de la gouvernance et de l'IPR, coordination de projets
- madame Murielle Savary, adjointe DRSE en charge de la communication
- madame Gaëtane Bernard, adjointe à la direction des opérations en charge des services
- madame Agnès Ménard, directrice développement RH
- monsieur Thierry Dasté, directeur relations sociales et de qualité de vie au travail
- madame Emmanuelle Leroy, adjointe à la direction du développement RH
- monsieur Cyril Suquet, médiateur

**§ 4** En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées aux § 2 et 3 du présent article, bénéficiaire de la même délégation (à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Hauts-de-France visé au 1) du § 1 et des ordres de mission / autorisation de déplacements, états de frais de déplacement et autorisations d'utiliser un véhicule, des agents placés sous leur autorité se rapportant à des déplacements hors région), à titre temporaire et dans la limite de leurs attributions :

- madame Thérèse Salmon, responsable de service innovation et RSE
- madame Sarah Charpentier, responsable de service, relations sociales
- madame Amandine Perez, adjointe responsable de service, santé, qualité de vie au travail
- madame Valérie Hacq, responsable de service, pilotage et de la performance sociale
- madame Pauline Buyck, responsable de service, développement managérial
- madame Florence Hermel, responsable de service gestion et développement des ressources humaines et formation
- monsieur Jean Claude Lourdel, responsable de service, gestion et administration du personnel
- madame Valerie Hau, adjointe au responsable de service, gestion et administration du personnel
- monsieur Antoine Lobbedez, responsable de service gestion IPR
- madame Karin Pecoul responsable de service communication
- madame Murielle Klemczak-Gallieue, responsable de service partenariats, territorialisation et relations extérieures
- madame Virginie Vettivel, responsable de service statistiques, études et évaluation
- madame Corina Paris, responsable d'équipe support études et statistiques
- monsieur Didier Parent, responsable de service investigations
- madame Anne Demay, responsable de service, prévention et lutte contre la fraude
- monsieur Eric Meunier responsable de service, gestion des risques et contrôle interne
- monsieur Patrick Klemczak, responsable de service, immobilier

- monsieur Paulo Bica, responsable d'équipe support, gestion de patrimoine au sein du service immobilier
- monsieur Dominique Corbisier, responsable d'équipe support, travaux et maintenance au sein du service immobilier
- madame Frédérique Colonello, responsable de service, sécurité des personnes et des biens
- madame Faïza Bellahcene, responsable de service affaires juridiques
- madame Sylvie Serre, responsable de service achats, marchés approvisionnements
- madame Françoise Parzysz, responsable d'équipe support, approvisionnements
- monsieur David Furmaniak, responsable de service, services généraux
- monsieur Joël Luron, responsable d'équipe support, moyens généraux
- madame Caroline Hue, responsable de service contrôle de gestion
- monsieur Jacques Mitermique, responsable de service finances, comptabilité
- monsieur Grégory Descatoire, responsable d'équipe support comptabilité
- monsieur Christian Carpentier, responsable de service emploi, compétences
- monsieur Yannick Szypulinski, responsable de service réglementation et indemnisation
- madame Severine Verret, responsable d'équipe support, réglementation et indemnisation
- madame Severine Verret, responsable d'équipe support, réglementation et indemnisation
- madame Charlotte Caulliez, responsable d'équipe support, dispositifs d'accompagnement des demandeurs d'emploi
- monsieur Arnaud Wallois, responsable d'équipe support parcours demandeurs d'emploi
- madame Marjorie Cailbeaux, responsable d'équipe support, recrutement, entreprises monsieur Jean Claude Fernandes, responsable de service Performance, organisation du travail, déploiements monsieur Yannick Denimal, responsable d'équipe support, performance, organisation du travail madame Laurence Duprez, responsable de service, cellule FSE

## Section 2 – Contrats, marchés et biens immobiliers

### Article 2 – Achat de fournitures et de services

#### § 1 Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes et décisions nécessaires à leur passation, à leur attribution et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation, à leur attribution et à leur exécution, à l'exception de la signature des marchés eux-mêmes, de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

**§ 2** En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, délégation temporaire est donnée à monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans la limite de ses attributions et en matière d'achat de fournitures et services, les marchés et accords-cadres d'un montant supérieur à 207 000 euros HT, les avenants à ces marchés et accords-cadres quel que soit leur objet, les ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de l'exécution de ces marchés et accords-cadres et ayant une incidence financière, les actes emportant

résiliation de ces marchés et accords-cadres, ainsi que les autres actes et décisions nécessaires à la passation, à l'attribution et à l'exécution de ces marchés et accords-cadres.

**§ 3** Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes et décisions nécessaires à leur passation, à leur attribution et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation, à leur attribution et à leur exécution, à l'exception de la signature des marchés eux-mêmes, de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Bénéficiaires des délégations mentionnées au présent § 3 :

- madame Caroline Riffard, directrice des opérations
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint à la direction des opérations en charge de l'appui, suivi projets et la gouvernance
- madame Gaëtane Bernard, adjointe à la direction des opérations en charge des services
- monsieur Olivier Delporte, directeur maîtrise des risques
- madame Murielle Savary, adjointe DRSE en charge de la communication
- monsieur Patrick Klemczak, responsable de service, immobilier
- madame Sylvie Serre, responsable de service achats, marchés approvisionnements
- monsieur David Furmaniak, responsable de service, services généraux

**§ 4** Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Agnès Ménard, directrice développement RH
- madame Emmanuelle Leroy, adjointe à la direction du développement RH
- monsieur Thierry Dasté, directeur relations sociales et de qualité de vie au travail
- madame Florence Hermel, responsable de service gestion et développement des ressources humaines et formation
- madame Sarah Charpentier, responsable de service, relations sociales
- madame Amandine Perez, adjointe responsable de service, santé, qualité de vie au travail
- madame Karin Pecoul responsable de service communication
- madame Frédérique Colonello, responsable de service, sécurité des personnes et des biens
- monsieur Christian Carpentier, responsable de service emploi, compétences
- monsieur Yannick Szypulinski, responsable de service réglementation et indemnisation
- monsieur monsieur Paulo Bica, responsable d'équipe support, gestion de patrimoine sein du service immobilier
- monsieur Dominique Corbisier, responsable d'équipe support, travaux et maintenance sein du service immobilier
- monsieur Joël Luron, responsable d'équipe support, moyens généraux
- madame Sylvie De Clercq, adjointe DSRE en charge de la gouvernance et de l'IPR
- madame Olga Meurisse, adjointe à la DSRE en charge du partenariat, relations extérieures, statistiques Etudes et Evaluation

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

Chaque délégataire ci-avant désigné aux § 1, 2, 3 et 4 du présent article statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées dans la limite de son périmètre d'attribution.

### Article 3 – Marchés de travaux

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations

- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation, à leur attribution et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation, à leur attribution et à leur exécution, à l'exception de la signature des marchés eux-mêmes, de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

**§ 2** En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, délégation temporaire est donnée à monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans la limite de ses attributions et en matière de travaux, les marchés et accords-cadres d'un montant supérieur à 207 000 euros HT, les avenants à ces marchés et accords-cadres quel que soit leur objet, les ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de l'exécution de ces marchés et accords-cadres et ayant une incidence financière, les actes emportant résiliation de ces marchés et accords-cadres, ainsi que les autres actes et décisions nécessaires à la passation, à l'attribution et à l'exécution de ces marchés et accords-cadres

**§ 3** Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Patrick Klemczak, responsable de service, immobilier à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans la limite de ses attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes et décisions nécessaires à leur passation, à leur attribution et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation, à leur attribution et à leur exécution, à l'exception de la signature des marchés eux-mêmes, de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

En cas d'absence ou d'empêchement du délégataire mentionné au présent § 3 bénéficie de la même délégation à titre temporaire :

- madame Sylvie Serre, responsable de service achats, marchés approvisionnements

**§ 4** Délégation permanente de signature est donnée à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, en matière de travaux, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT à :

- monsieur Paulo Bica, responsable d'équipe support, gestion de patrimoine sein du service immobilier
- monsieur Dominique Corbisier, responsable d'équipe support, travaux et maintenance sein du service immobilier
- monsieur David Furmaniak, responsable de service, services généraux
- monsieur Joël Luron, responsable d'équipe support, moyens généraux

Chaque délégataire ci-avant désigné aux § 1, 2, 3 et 4 du présent article statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées dans la limite de son périmètre d'attribution.

#### **Article 4 – Achat de prestations de service au bénéfice des demandeurs d'emploi et de formations conventionnées**

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans la limite de leurs attributions, les bons et lettres de commande de prestations de service au bénéfice des demandeurs d'emploi à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion
- madame Caroline Riffard, directrice des opérations
- madame Gaëtane Bernard, adjointe à la direction des opérations en charge des services
- monsieur Christian Carpentier, responsable de service emploi, compétences
- madame Charlotte Caulliez, responsable d'équipe suppor, dispositifs d'accompagnement des demandeurs d'emploi
- madame Marjorie Cailbeaux, responsable d'équipe support, recrutement, entreprises
- monsieur Arnaud Wallois, responsable d'équipe support parcours demandeurs d'emploi
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint à la direction des opérations en charge de l'appui, suivi projets et la gouvernance

**§ 2** Délégation permanente de signature est donnée à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, les sollicitations, accords sur devis, les bons de commande et ordres de service émis dans le cadre des marchés de service de formations professionnelles à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion
- madame Caroline Riffard, directrice des opérations
- madame Gaëtane Bernard, adjointe à la direction des opérations en charge des services
- monsieur Christian Carpentier, responsable de service emploi, compétences
- madame Charlotte Caulliez, responsable d'équipe suppor, dispositifs d'accompagnement des demandeurs d'emploi
- madame Marjorie Cailbeaux, responsable d'équipe support, recrutement, entreprises
- monsieur Arnaud Wallois, responsable d'équipe support parcours demandeurs d'emploi
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint à la direction des opérations en charge de l'appui, suivi projets et la gouvernance
- 

Chaque délégataire ci-avant désigné aux § 1 et 2 du présent article statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées dans la limite de son périmètre d'attribution.

#### **Article 5 – Baux, acquisitions et aliénations de biens immobiliers**

Délégation permanente de signature est donnée à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans la limite de leurs attributions :

- les baux, que Pôle emploi y ait qualité de preneur ou de bailleur,
- les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,
- les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée à :

- monsieur Patrick Klemczak, responsable de service immobilier

pour la seule délégation de signer les baux que Pôle emploi y ait la qualité de preneur ou bailleur

### Article 6 – Autres contrats

Délégation permanente de signature est donnée aux fins d'exécution du service public de l'emploi, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, à l'effet de signer les conventions locales et territoriales ou départementales de partenariat avec incidence financière, ou impact sur la gestion des ressources humaines les contrats de portée régionale de partenariat, les contrats de subvention ou de vente de services d'insertion, de reclassement ou de promotion professionnels, ainsi que tout acte, pièce, et autre document y afférent, à l'exclusion des conventions de gestion prévues à l'article L.5424-2 du code du travail à :

- monsieur Roger Demaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion
- madame Caroline Riffard, directrice des opérations
- madame Olga Meurisse, adjointe à la DSRE en charge du partenariat, relations extérieures, statistiques Etudes et Evaluation
- madame Gaëtane Bernard, adjointe à la direction des opérations en charge des services
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint à la direction des opérations en charge de l'appui, suivi projets et la gouvernance

Chaque délégataire ci-avant désigné statue sur les recours gracieux formés contre leurs décisions afférentes aux contrats et conventions mentionnées au présent article dans la limite de leur périmètre d'attribution.

## Section 3 – Ressources humaines

### Article 7 – Gestion des ressources humaines

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- madame Agnès Ménard, directrice développement RH
- madame Emmanuelle Leroy, adjointe à la direction du développement RH
- monsieur Thierry Dasté, directeur relations sociales et de qualité de vie au travail

à l'effet de signer au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans la limite de leurs attributions :

- dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,

- prendre les décisions de nomination et l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, ainsi que les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme, des agents de la direction régionale autres que :
  - o les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
  - o concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.
- les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article dans la limite de leur périmètre d'attribution.

**§ 2 – Délégation permanente de signature est donnée à :**

- madame Sarah Charpentier, responsable de service, relations sociales
- madame Amandine Perez, adjointe responsable de service, santé, qualité de vie au travail
- monsieur Jean Claude Lourdel, responsable de service, gestion et administration du personnel
- madame Valerie Hau, adjointe au responsable de service, gestion et administration du personnel

à l'effet de signer au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans la limite de leurs attributions :

- les actes de gestion relatifs aux états de présence des agents sous contrats aidés, au sein de Pôle emploi Hauts-de-France
- les notes de frais afférents aux déplacements des élus et représentants du personnel de Pôle emploi Hauts-de-France

## **Section 4 – Recouvrement**

### **Article 8 – Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources**

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général
- les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,
- les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R.1235-1 du code du travail est demandé,
- les décisions relatives aux aides et mesures en faveur des entreprises,
- les décisions par lesquelles il est statué sur les « demandes de renseignement sur la participation » à l'assurance chômage des dirigeants, mandataires sociaux et associés,

**§ 2** Bénéficiaire de la délégation mentionnée au § 1 du présent article :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- madame Caroline Riffard, directrice des opérations

**§ 3** En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 2 du présent article, bénéficiaire de la même délégation à titre temporaire :

- monsieur Hervé Devaux directeur adjoint administration, finances et gestion
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint à la direction des opérations en charge de l'appui, suivi projets et la gouvernance
- madame Gaëtane Bernard, adjointe à la direction des opérations en charge des services

## Article 9 – Contraintes

### § 1 Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources :

Délégation permanente de signature est donnée à messieurs Roger Démaret et Jean-Marie Fontenelle, directeurs régionaux adjoints à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue du recouvrement des contributions, cotisations et majorations de retard et autres ressources visées à l'article 8, § 1 et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes :

- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion
- madame Caroline Riffard, directrice des opérations
- madame Gaëtane Bernard, adjointe à la direction des opérations en charge des services
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint à la direction des opérations en charge de l'appui, suivi projets et la gouvernance

bénéficient de la même délégation à titre temporaire.

### § 2 Contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations en trop versées

Délégation permanente de signature est donnée à messieurs Roger Démaret et Jean-Marie Fontenelle, directeurs régionaux adjoints, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte d'un tiers lorsque la loi autorise le recours à cette procédure et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes :

- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion
- madame Caroline Riffard, directrice des opérations
- madame Gaëtane Bernard, adjointe à la direction des opérations en charge des services
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint à la direction des opérations en charge de l'appui, suivi projets et la gouvernance

bénéficient de la même délégation à titre temporaire.

## Article 10 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non valeur

### § 1 – Délais de remboursement

1) Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion
- madame Caroline Riffard, directrice des opérations

pour, au nom de la directrice régionale Pôle emploi Hauts-de-France :

- dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, procéder au recouvrement des prestations d'assurance chômage en trop versées et statuer sur les demandes de délais de paiement de celles-ci sans limite de durée.
- dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, procéder au recouvrement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du fonds de

solidarité prévu à l'article L.5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L.5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion et statuer sur les demandes de délais de paiement, de celles-ci, sans limite de durée.

2) Délégation permanente de signature est donnée à

- madame Gaëtane Bernard, adjointe à la direction des opérations en charge des services
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint à la direction des opérations en charge de l'appui, suivi projets et la gouvernance
- monsieur Yannick Szygulinski, responsable de service réglementation et indemnisation
- monsieur Arnaud Flon, juriste au sein du service appui juridique et contentieux
- madame Nathalie Richard, juriste au sein du service appui juridique et contentieux

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France :

- dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées, dans la limite de 48 mois et sans limitation de durée en matière de médiation pénale,
- dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 48 mois et sans limitation de durée en matière de médiation pénale.

## § 2 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L.5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion quel que soit le montant de ces prestations.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes :

- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion
- madame Caroline Riffard, directrice des opérations
- madame Gaëtane Bernard, adjointe à la direction des opérations en charge des services
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint à la direction des opérations en charge de l'appui, suivi projets et la gouvernance
- monsieur Yannick Szygulinski, responsable de service réglementation et indemnisation
- monsieur Arnaud Flon, juriste au sein du service appui juridique et contentieux
- madame Nathalie Richard, juriste au sein du service appui juridique et contentieux

bénéficient de la même délégation, à titre temporaire lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2 000 euros.

## § 3 – Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L.5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes :

- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion
- madame Caroline Riffard, directrice des opérations
- madame Gaëtane Bernard, adjointe à la direction des opérations en charge des services
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint à la direction des opérations en charge de l'appui, suivi projets et la gouvernance
- monsieur Yannick Szypulinski, responsable de service réglementation et indemnisation
- monsieur Arnaud Flon, juriste au sein du service appui juridique et contentieux
- madame Nathalie Richard, juriste au sein du service appui juridique et contentieux

bénéficient de la même délégation, à titre temporaire lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2 000 euros.

Chaque délégataire ci-avant désigné aux § 1 et 2 du présent article statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées dans la limite de son périmètre d'attribution.

## Section 5 – Décisions sur recours

### Article 11 – Recours hiérarchiques

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, les décisions sur les recours hiérarchiques formés par les usagers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, y compris les décisions ou conventions conclues pour le compte de l'Etat mentionnés à l'article R.5312-4 du code du travail et les décisions prises pour le compte du Fonds de solidarité prévu à l'article L.5423-24 ou des employeurs mentionnés à l'article L 5424.1 du même code.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Caroline Riffard, directrice des opérations
- madame Gaëtane Bernard, adjointe à la direction des opérations en charge des services
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint à la direction des opérations en charge de l'appui, suivi projets et la gouvernance
- monsieur Eric Coyette, directeur des plateformes d'activités centralisées
- madame Carole Bigot, directrice de la plateforme prestations formations, en charge de la direction des activités mutualisées et de la plateforme de services à distance
- monsieur Christian Carpentier, responsable de service emploi, compétences
- monsieur Yannick Szypulinski, responsable de service réglementation et indemnisation

## Section 6 – Contrôle de la recherche d'emploi

### Article 12 – Contrôle de la recherche d'emploi

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, aux fins

d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, les décisions de radiation pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de rechercher un emploi, de créer ou de reprendre une entreprise, les décisions de cessation d'inscription et les décisions de changement de catégorie prévues à l'article R. 5411-18 du code du travail, ainsi que les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre ces décisions en application des articles R. 5411-18 et R. 5412-8 de ce code.

**§ 2** Bénéficient de la délégation visée au § 1 du présent article :

- madame Caroline Riffard, directrice des opérations
- madame Gaëtane Bernard, adjointe à la direction des opérations en charge des services
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint à la direction des opérations en charge de l'appui, suivi projets et la gouvernance
- monsieur Eric Coyette, directeur des plateformes d'activités centralisées
- madame Carole Bigot, directrice de la plateforme prestations formations, en charge de la direction des activités mutualisées et de la plateforme de services à distance
- monsieur Norbert Soete, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Sylvain Lelong, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- madame Agnès Morabito, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance
- monsieur Smail Dhamene, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance

## Section 7 – Prévention des fraudes

### Article 13 – Prévention des fraudes

**§ 1** – Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Olivier Delporte, directeur maîtrise des risques

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France et dans la limite de leurs attributions :

- les correspondances se rapportant aux activités du service prévention des fraudes
- dans le cadre des activités du service prévention des fraudes, les demandes de pièces, les documents, décisions et actes utiles et nécessaires à la prévention et à la lutte contre la fraude

**§ 2** – En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires permanents mentionnés au paragraphe 1 du présent article, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Anne Demay, responsable de service, prévention et lutte contre la fraude
- madame Frédérique Arson, chargée de mission prévention et lutte contre la fraude

**§ 3** – En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires permanents mentionnés aux § 1 et § 2 du présent article, bénéficient à titre temporaire de la même délégation et dans la limite de leurs attributions :

- madame Martine Chelminski, auditrice au sein de la direction prévention des fraudes
- madame Stéphanie Combes, auditrice au sein de la même direction
- monsieur Jean-Robert Delhay, auditeur au sein de la même direction
- madame Sandrine Trocme, auditrice au sein de la même direction
- madame Dominique Marlière, auditrice au sein de la même direction
- madame Monique Pinte, auditrice au sein de la même direction
- monsieur Emmanuel Cramet, auditeur prévention des fraudes
- madame Magali Deliens, auditrice prévention des fraudes
- madame Delphine Bourcy, auditrice prévention des fraudes

- madame Gladys Delaruelle, auditrice prévention des fraudes

Chaque délégataire ci-avant désigné dans le présent article statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article dans la limite de leur périmètre d'attribution.

## Section 8 – Plaintes, contentieux et transactions

### Article 14 – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Paulo Bica, responsable d'équipe support, gestion de patrimoine sein du service immobilier
- monsieur Dominique Corbisier, responsable d'équipe support, travaux et maintenance sein du service immobilier
- madame Frédérique Colonello, responsable de service, sécurité des personnes et des biens
- madame Véronique Furlan, chargé de mission sécurité

à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France et dans la limite de leurs attributions, porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers que Pôle emploi représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction régionale.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes

- monsieur David Gambier, chargé de sécurité
- monsieur Frédéric Martin, chargé de sécurité
- monsieur Jean Paul Beacourt, chargé de sécurité
- monsieur Bertrand Sellier, gestionnaire de sécurité

bénéficient de la même délégation à titre temporaire.

### Article 15 – Contentieux « réglementation »

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- madame Caroline Riffard, directrice des opérations

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France et dans la limite de leurs attributions, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du conseil d'Etat et de la cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Hauts-de-France ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article I de la délibération susvisée n°2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Gaëtane Bernard, adjointe à la direction des opérations en charge des services
- monsieur Christian Carpentier, responsable de service emploi, compétences
- monsieur Yannick Szygulinski, responsable de service réglementation et indemnisation
- monsieur Arnaud Flon, juriste au sein du service appui juridique et contentieux
- madame Nathalie Richard, juriste au sein du service appui juridique et contentieux
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint à la direction des opérations en charge de l'appui, suivi projets et la gouvernance
- madame Carole Bigot, directrice de la plateforme prestations formations, en charge de la direction des activités mutualisées et de la plateforme de services à distance
- monsieur Sylvain Lelong, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Eric Coyette, directeur des plateformes d'activités centralisées

### Article 16 – Contentieux « fraudes »

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Olivier Delporte, directeur maîtrise des risques
- madame Caroline Riffard, directrice des opérations

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de Cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Hauts-de-France ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article I de la délibération susvisée n°2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires mentionnés dans le présent article, bénéficient à titre temporaire de la même délégation :

- madame Anne Demay, responsable de service, prévention et lutte contre la fraude
- madame Frédérique Arson, chargé de mission prévention et lutte contre la fraude
- monsieur Yannick Szygulinski, responsable de service réglementation et indemnisation
- monsieur Arnaud Flon, juriste au sein du service appui juridique et contentieux
- madame Nathalie Richard, juriste au sein du service appui juridique et contentieux
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint à la direction des opérations en charge de l'appui, suivi projets et la gouvernance
- madame Gaëtane Bernard, adjointe à la direction des opérations en charge des services
- madame Carole Bigot, directrice de la plateforme prestations formations, en charge de la direction des activités mutualisées et de la plateforme de services à distance
- monsieur Eric Coyette, directeur des plateformes d'activités centralisées

### Article 17 – Contentieux « ressources humaines »

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du conseil d'Etat et de la cour de cassation, se rapportant aux ressources humaines de la direction régionale, à l'exception des litiges :

- relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et aux accords collectifs nationaux de travail, ainsi qu'à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale ;
- relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;
- entre Pôle emploi et un agent de la direction régionale porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un agent soumis aux dispositions du décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveau VA ou VB qui serait porté devant le juge judiciaire ;
- entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1er, 1.2 ou 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi.

## Article 18 – Autres contentieux

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du conseil d'Etat et de la cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Hauts-de-France ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article I de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ou mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi.

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires mentionnés dans le présent article, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire,

- madame Faïza Bellahcene, responsable de service affaires juridiques
- madame Valérie Bonzom, juriste au sein du service affaires juridiques
- monsieur Hakim Bourbia, juriste au sein du service affaires juridiques

## Article 19 – Transactions

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de transiger, dans la limite de leurs attributions, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à leurs décisions ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 50 000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012 :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires mentionnés dans le présent article, bénéficient à titre temporaire de la délégation de transiger pour un montant total strictement inférieur à 10 000 euros, dans les cas se rapportant à leurs décisions ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012 :

- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Olivier Delporte, directeur maîtrise des risques
- madame Caroline Riffard, directrice des opérations
- madame Agnès Ménard, directrice développement RH
- monsieur Thierry Dasté, directeur relations sociales et de qualité de vie au travail

## Section 9 – Divers

### Article 20 – Production au passif des entreprises en procédure collective et autres recouvrements de créances

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion
- madame Caroline Riffard, directrice des opérations
- madame Gaëtane Bernard, adjointe à la direction des opérations en charge des services
- monsieur Yannick Szygulinski, responsable de service réglementation et indemnisation
- monsieur Arnaud Flon, juriste au sein du service appui juridique et contentieux
- madame Nathalie Richard, juriste au sein du service appui juridique et contentieux

à l'effet de signer au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- l'ensemble des décisions relatives au recouvrement de créances autres que celles visées à la section 4 « Recouvrement » de la présente décision, engager et conduire les voies d'exécution y afférant
- les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres que celles visées à l'article 8 de la présente décision sont produites au passif des entreprises en procédure collective

#### **Article 21 – Hygiène, santé et sécurité au travail**

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion
- madame Agnès Ménard, directrice développement RH
- monsieur Thierry Dasté, directeur relations sociales et de qualité de vie au travail

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France en matière d'hygiène, de santé, de sécurité au travail, les décisions et actes nécessaires pour assurer le respect des dispositions législatives et réglementaires s'imposant en la matière à l'employeur à l'égard des personnels, usagers et tiers, ainsi qu'en matière de sécurité des biens de Pôle emploi dans l'ensemble des sites dans le ressort territorial de la direction régionale, y compris celui du campus et au cours des déplacements de l'ensemble des personnels de Pôle emploi Hauts-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires permanents mentionnés au présent article, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Frédérique Colonello, responsable de service, sécurité des personnes et des biens
- madame Véronique Furlan, chargé de mission sécurité
- madame Sarah Charpentier, responsable de service, relations sociales
- madame Amandine Perez, adjointe responsable de service, santé, qualité de vie au travail

Chaque délégataire ci-avant désigné statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article dans la limite de son périmètre d'attribution.

#### **Article 22 – Prévention et traitement des agressions au sein de Pôle emploi**

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion

à l'effet de signer, en matière de sécurité au travail, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France et dans la limite de leurs attributions :

- les actes et décisions pour assurer la prévention et le traitement des agressions contre Pôle emploi,
- porter plainte, y compris avec constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout acte ou tout fait intéressant la sécurité au travail.

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires permanents mentionnés au présent article, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion
- madame Agnès Ménard, directrice développement RH
- madame Emmanuelle Leroy, adjointe à la direction du développement RH
- monsieur Thierry Dasté, directeur relations sociales et de qualité de vie au travail
- madame Frédérique Colonello, responsable de service, sécurité des personnes et des biens
- madame Véronique Furlan, chargé de mission sécurité
- madame Sarah Charpentier, responsable de service, relations sociales
- madame Amandine Perez, adjointe responsable de service, santé, qualité de vie au travail

Chaque délégataire ci-avant désigné statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article dans la limite de son périmètre d'attribution.

#### **Article 23 – Abrogation**

La décision HdF n°2018-36 DS DR du 11 mai 2018 est abrogée

#### **Article 24 – Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 13 juin 2018.

Nadine Crinier,  
directrice régionale  
de Pôle emploi Hauts-de-France

Décision HdF n° 2018-45 DS PTF du 13 juin 2018

## **Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France au sein des plateformes régionales de services et des activités centralisées**

La directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8, L.5312-9, L.5312-10, L.5312-13, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu l'ordonnance n° 2006-433 du 13 avril 2006 relative à l'expérimentation du contrat de transition professionnelle, notamment son article 9,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la décision n° 2009/2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1er janvier 2010,

Vu la décision n° 2015-161 du 4 décembre 2015 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

### **Section 1 – Fonctionnement général**

#### **Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence, plaintes, ordres de missions et états de frais**

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans la limite de leurs attributions :

- 1) les instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Hauts-de-France
- 2) tout acte, tout ordre de service ou correspondances se rapportant ou nécessaires aux missions de la plateforme des services et activités centralisées
- 3) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité, ainsi que les décisions leur accordant des primes, promotions et indemnités,
- 4) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant la plateforme des services et activités centralisées
- 5) les ordres de mission / autorisation de déplacements, les états de frais de déplacement et autorisations d'utiliser un véhicule, des agents placés sous leur autorité se rapportant à des déplacements en région

**§ 2** Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Eric Coyette, directeur des plateformes d'activités centralisées
- madame Carole Bigot, directrice de la plateforme prestations formations, en charge de la direction des activités mutualisées et de la plateforme de services à distance

**§ 3** En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 2 du présent article, bénéficient de la même délégation (à l'exception des notes et des instructions visés au 1) du § 1, à titre temporaire et dans la limite de leurs attributions :

- madame Valérie Penne, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- madame Agnès Morabito, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Smail Dhamene, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- madame Céline Cacheux, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Philippe Dussenne, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Pascal Martinod, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Gérald Rogiez, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Norbert Soete, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Sylvain Lelong, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- madame Nathalie Monflier, responsable d'équipe production de la plateforme services à distance
- madame Caroline Pasquier, responsable d'équipe de production de la plateforme prestations formations
- monsieur David Carlier, responsable d'équipe de production de la plateforme prestations formations
- madame Valérie Secq responsable d'équipe de production plateforme de formation
- monsieur Michel Ledda responsable d'équipe de production plateforme de formation
- madame Maryvonne Payeux responsable d'équipe de production plateforme de formation

**§ 4** En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées aux § 2 et 3 du présent article bénéficient de la seule délégation de signer les correspondances se rapportant aux activités de la plateforme, à titre temporaire et dans la limite de leur attribution

- madame Roxane Delmer, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Noelle Bossu, agent de la plateforme activités mutualisées

## **Section 2 – Placement, service de prestations formations et recouvrement**

### **Article 2 – Placement, service de prestations formations et aides et mesures**

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de, aux fins d'exécution du service public de l'emploi au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans la limite de leurs attributions :

- signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF ainsi que les bons et lettre de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,
- prendre les décisions relatives à la période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP)
- prendre les décisions relatives aux primes, aides, mesures et autres prestations en faveur des demandeurs d'emploi et des entreprises versées par pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'état, du fond de solidarité prévu à l'article L.5423-24 du code du travail, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L.5424-1 du code du travail y compris dans les cas visés par l'accord d'application n°12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas
- signer les sollicitations, accords sur devis, les bons de commande et ordres de service émis dans le cadre des marchés de service de formations professionnelles conventionnées
- prendre des décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R5312-4 du code du travail
- signer les conventions financières relatives à l'aide individuelle à la formation,
- prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et demander le remboursement des allocations y afférentes lorsqu'elles ont été indûment versées.

statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions susvisées

**§ 2** Bénéficient des délégations mentionnées au § 1 de l'article 2 à titre permanent :

- monsieur Eric Coyette, directeur des plateformes d'activités centralisées
- madame Carole Bigot, directrice de la plateforme prestations formations, en charge de la direction des activités mutualisées et de la plateforme de services à distance
- madame Valérie Penne, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- madame Agnès Morabito, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Smail Dhamene, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- madame Céline Cacheux, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Philippe Dussenne, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Pascal Martinod, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Gérald Rogiez, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Norbert Soete, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Sylvain Lelong, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- madame Nathalie Monflier, responsable d'équipe au sein de la plateforme services à distance
- madame Valérie Secq responsable d'équipe de production plateforme de formation
- monsieur Michel Ledda responsable d'équipe de production plateforme de formation
- madame Maryvonne Payeux responsable d'équipe de production plateforme de formation
- madame Caroline Pasquier, responsable d'équipe de production de la plateforme prestations formations
- monsieur David Carlier, responsable d'équipe de production de la plateforme prestations formations
- madame Isabelle Worms, référent métiers au sein de la plateforme services à distance
- madame Sophie Vaquette, référente métiers au sein de la plateforme prestations formations
- madame Sylvie Baly, référente métiers au sein de la plateforme de services à distance
- madame Taous Belkalem, référente métiers au sein de la plateforme de services à distance
- madame Sabine Mouvaux, référente métiers au sein de la plateforme de services à distance
- madame Christelle Coder, référente métiers au sein de la plateforme des traitements centralisés
- madame Virginie Boël, référente métiers au sein de la plateforme des traitements centralisés

**§ 3** En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 2 ci-dessus bénéficient, à titre temporaire, de la délégation de signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF ainsi que les lettres et bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi:

- monsieur Laurent Paillat, agent de la plateforme de traitement centralisé
- madame Edith Derycke, agent de la plateforme de traitement centralisé
- madame Nathalie Danset, agent de la plateforme de traitement centralisé
- madame Florence Vaste, agent de la plateforme de traitement centralisé
- madame isabelle Godart, agent de la plateforme de traitement centralisé
- madame Aurélie Lepage, agent de la plateforme de traitement centralisé
- monsieur Jean-Philippe Maillet, agent de la plateforme prestations formations
- madame Montserrat Pelayo, agent de la plateforme prestations formations
- madame Caroline Goeman, agent de la plateforme prestations formations
- madame Josselyne Legrand, agent de la plateforme prestations formations
- madame Béatrice Paluch, agent de la plateforme prestations formations
- madame Amélie Vasseur, agent de la plateforme prestations formations
- madame Michèle Margeri, agent de la plateforme prestations formations
- madame Claudia Hucleux, agent de la plateforme prestations formations
- madame Siham Houmir, agent de la plateforme prestations formations
- madame Isabelle Genty, agent de la plateforme prestations formations
- madame Hélène Delaire, agent de la plateforme prestations formations
- madame Chantal Torres, agent de la plateforme prestations formations
- madame Emmanuelle Glorieux, agent de la plateforme prestations formations
- madame Emmanuelle Leleux, agent de la plateforme prestations formations
- madame Monique Tabary, agent de la plateforme prestations formations
- madame Christelle Carpentier, agent de la plateforme prestations formations
- madame Anne Baudelot-Ranson, agent de la plateforme prestations formations

- madame Annie Wantiez, agent de la plateforme prestations formations
- madame Christelle Blondin, agent de la plateforme prestations formations
- madame Marjorie Fontaine, agent de la plateforme prestations formations
- madame Fanny Chefdeville, agent de la plateforme prestations formations
- madame Bernadette Rigaux, agent de la plateforme prestations formations
- madame Jenny Prudhomme, agent de la plateforme prestations formations
- madame Isabelle Brunel, agent de la plateforme prestations formations
- madame Carine Joly, agent de la plateforme prestations formations

### Article 3 – Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général ;
- les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,
- les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R.1235-1 du code du travail est demandé,
- les décisions relatives aux aides et mesures en faveur des entreprises,
- les décisions par lesquelles il est statué sur les « demandes de renseignement sur la participation » à l'assurance chômage des dirigeants, mandataires sociaux et associés,

**§ 2** Délégués :

- monsieur Eric Coyette, directeur des plateformes d'activités centralisées
- madame Carole Bigot, directrice de la plateforme prestations formations, en charge de la direction des activités mutualisées et de la plateforme de services à distance

**§ 3** En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 2 du présent article, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Norbert Soete, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Sylvain Lelong, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Philippe Dussenne, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Pascal Martinod, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Gérald Rogiez, responsable d'équipe de production de traitements centralisés

Chaque délégué ci-avant désigné aux § 2 et 3 du présent article statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées dans la limite de son périmètre d'attribution.

### Article 4 – Contraintes

**§ 1** Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Eric Coyette, directeur des plateformes d'activités centralisées
- madame Carole Bigot, directrice de la plateforme prestations formations, en charge de la direction des activités mutualisées et de la plateforme de services à distance

à effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue du recouvrement des contributions, cotisations et majorations de retard et autres ressources visées à l'article 4 § 1 et prendre les décisions relatives à sa mise en exécution.

**§ 2** Contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations en trop versées

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Eric Coyette, directeur des plateformes d'activités centralisées
- madame Carole Bigot, directrice de la plateforme prestations formations, en charge de la direction des activités mutualisées et de la plateforme de services à distance

à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte d'un tiers lorsque la loi autorise le recours à cette procédure et prendre les décisions relatives à sa mise en exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes :

- monsieur Norbert Soete, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Sylvain Lelong, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Philippe Dussenne, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Pascal Martinod, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Gérald Rogiez, responsable d'équipe de production de traitements centralisés

bénéficient de la même délégation, à titre temporaire.

## **Article 5 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non valeur**

### **§ 1 – Délais de remboursement**

1) Délégation permanente de signature est donnée, pour au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France :

- dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, procéder au recouvrement statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop dans la limite de leur attribution et dans la limite de 48 mois
- dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, procéder au recouvrement statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, ou au fonds de solidarité prévu à l'article L.5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L.5421-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de leur attribution et dans la limite de 48 mois

à :

- monsieur Eric Coyette, directeur des plateformes d'activités centralisées
- madame Carole Bigot, directrice de la plateforme prestations formations, en charge de la direction des activités mutualisées et de la plateforme de services à distance

2) En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au 1) du § 1,

- monsieur Sylvain Lelong, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Philippe Dussenne, responsable d'équipe de production de traitements centralisés

bénéficient de la même délégation, à titre temporaire, dans la limite de leurs attributions et dans la limite de 24 mois.

3) En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées aux 1) et 2) du § 1 bénéficient de la délégation, à titre temporaire, dans la limite de leurs attributions et dans la limite de 12 mois.

- monsieur Norbert Soete, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- madame Valérie Penne, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- madame Agnès Morabito, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Smail Dhamene, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- madame Céline Cacheux, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Pascal Martinod, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Gérald Rogiez, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- madame Caroline Pasquier, responsable d'équipe de production de la plateforme prestations formations

- monsieur David Carlier, responsable d'équipe de production de la plateforme prestations formations
- madame Isabelle Worms, référent métiers, au sein de la plateforme services à distance
- madame Sophie Vaquette, référente métiers au sein de la plateforme prestations formations
- madame Sylvie Baly, référente métiers, au sein de la plateforme de services à distance
- madame Taous Belkalem, référente métiers au sein de la plateforme de services à distance
- madame Sabine Mouvaux, référente métiers, au sein de la plateforme de services à distance
- madame Christelle Coder, référente métiers de la plateforme des traitements centralisés
- madame Virginie Boël, référente métiers de la plateforme des traitements centralisés

4) Délégation permanente de signature est donnée pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France :

- dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées, dans la limite de leur attribution et dans la limite de 6 mois,
- dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pole emploi une convention de gestion, dans la limite de leur attribution et dans la limite de 6 mois.

à :

- monsieur Stéphane Carpentier, agent de la plateforme activités mutualisées,
- madame Danièle Garnier, agent de la plateforme activités mutualisées,
- madame Catherine Hennerez, agent de la plateforme activités mutualisées,
- madame Priscillia Leclercq, agent de la plateforme activités mutualisées,
- madame Isabelle Toupet, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Noelle Bossu Guerville, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Sophie Bitot, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Isabelle Loffredo, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Nicole Barussaud, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Delphine Berton, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Daphnée Desloges, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Michèle Marche, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Patricia Raquez, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Sandrine Debret, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Stéphanie Rackelboom, agent de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Aymar Tsila, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Corinne Thieffry, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Roxane Delmer, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Aurélie Piéton, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Nadine Szczepaniak, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Monique Beauvais, agent de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Antony Martos, agent de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Charly Donze, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Candice Kurti, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Sophie Playoult, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Soria Laieb, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Marion Coyette, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Brigitte Borgiel, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Brigitte Ferg, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Eliane Lemaire, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Stéphanie Meeeuos, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Estelle Minoli, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Maelle Monneveux, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Colette Nolf, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Sabine Thévenin, agent de la plateforme activités mutualisées

- monsieur Samuel Ameloot, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Melinda Detrain, agent de la plateforme activités mutualisées
- monsieur David Donnez, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Gina Saracino, agent de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Laurent Malaclet, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Elisabeth Nguyen, agent de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Mathias Vanraes, agent de la plateforme activités mutualisées
- madame Danièle Buffet, agent de la plateforme activités mutualisées

## § 2 – Remise de dette

1) Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Eric Coyette, directeur des plateformes d'activités centralisées
- madame Carole Bigot, directrice de la plateforme prestations formations, en charge de la direction des activités mutualisées et de la plateforme de services à distance

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L.5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes

- monsieur Philippe Dussenne, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Sylvain Lelong, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées

bénéficient de la même délégation, avec la même limite de montant, à titre temporaire.

2) Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Norbert Soete, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- madame Valérie Penne, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- madame Agnès Morabito, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Smail Dhamene, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- madame Céline Cacheux, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Pascal Martinod, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Gérald Rogiez, responsable d'équipe de production de traitements centralisés

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 650 euros.

## § 3 – Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Eric Coyette, directeur des plateformes d'activités centralisées
- madame Carole Bigot, directrice de la plateforme prestations formations, en charge de la direction des activités mutualisées et de la plateforme de services à distance

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L.5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes

- monsieur Philippe Dussenne, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- bénéficie de la même délégation avec la même limite de montant, à titre temporaire.

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Norbert Soete, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Sylvain Lelong, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- madame Valérie Penne, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- madame Agnès Morabito, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Smail Dhamene, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- madame Céline Cacheux, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Pascal Martinod, responsable d'équipe de production de traitements centralisés
- monsieur Gérald Rogiez, responsable d'équipe de production de traitements centralisés

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L.5423-24 du code du travail, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 650 euros.

Chaque délégataire ci-avant désigné aux § 1 et 2 du présent article statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées dans la limite de son périmètre d'attribution

#### **Article 6 – Production au passif des entreprises en procédure collective et autres recouvrement de créances**

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Eric Coyette, directeur des plateformes d'activités centralisées
- madame Carole Bigot, directrice de la plateforme prestations formations, en charge de la direction des activités mutualisées et de la plateforme de services à distance

au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer :

- les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres que celles visées à l'article 4 de la présente décision sont produites au passif des entreprises en procédure collective.
- l'ensemble des décisions relatives au recouvrement de créances autres que celles visées à la section 2 «Placement, services de prestations, formations, recouvrement» de la présente décision, engager et conduire les voies d'exécution y afférent

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires permanents mentionnés au présent article, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Norbert Soete, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Sylvain Lelong, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées

Chaque délégataire ci-avant désigné statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article dans la limite de son périmètre d'attribution.

#### **Article 7 – Territorialité**

La plateforme des services et des activités centralisées ayant une compétence régionale, les délégations de signature objet de la présente décision valent sur l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale

#### **Article 8 – Abrogation**

La décision HdF n°2018-43 DS PTF du 1<sup>er</sup> juin 2018 est abrogée

**Article 9 – Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 13 juin 2018.

Nadine Crinier,  
directrice régionale  
de Pôle emploi Hauts-de-France